

*Présenté par*  
**Jean-Paul Huchon**  
*Président du conseil régional*  
*d'Île-de-France*

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015**



## Sommaire

<b>PREAMBULE</b> .....	<b>4</b>
<b>1. UNE ANNEE 2015 MARQUEE PAR UN CONTEXTE ECONOMIQUE DIFFICILE ET L'ANNONCE D'EVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES MAJEURES POUR LES REGIONS ENCORE A PRECISER</b> .....	<b>9</b>
1.1. Une situation économique fragile .....	9
1.1.1. Une reprise fébrile de l'activité en zone euro .....	9
1.1.2. Des perspectives de croissance en France prudentes pour 2015 .....	9
1.1.3. Une activité économique modérée en Ile-de-France .....	11
1.2. Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République : des compétences renforcées pour les régions .....	12
1.3. La poursuite de la réforme de l'apprentissage et l'attribution de nouvelles compétences en matière de formation professionnelle .....	13
<b>2. UNE POLITIQUE REGIONALE VOLONTARISTE, DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS, ET DE MAITRISE DES GRANDS EQUILIBRES FINANCIERS, MALGRE DE FAIBLES MARGES DE MANŒUVRE</b> .....	<b>16</b>
2.1. La trajectoire des dépenses confirme le respect des engagements et des priorités .....	16
2.1.1. Retour sur l'exécution 2013 .....	16
2.1.2. Les premiers éléments sur l'exécution du BP 2014 .....	17
2.2. Une gestion de la dette prudente et optimisée, qui maintient les grands équilibres financiers .....	19
2.2.1. Une stratégie d'emprunt diversifiée .....	19
2.2.2. Les grands équilibres financiers ont été préservés .....	21
2.3. Un budget contraint en recettes à périmètre constant .....	25
2.3.1. Une baisse des recettes permanentes hors recettes nouvelles dédiées au Nouveau Grand Paris .....	25
2.3.2. Un recours à l'emprunt maîtrisé et soutenable qui permet le maintien des efforts d'investissement de la Région .....	31
<b>3. LES PERSPECTIVES PLURIANNUELLES</b> .....	<b>32</b>
3.1. Des contraintes qui vont s'accroître en matière de recettes à périmètre constant .....	32
3.1.1. Des ressources permanentes en baisse .....	32
3.1.2. La dette .....	34
3.2. Le poids croissant des charges obligatoires de fonctionnement .....	35
3.3. La croissance attendue des dépenses d'investissement .....	42
<b>4. LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015</b> .....	<b>43</b>
4.1. Le budget 2015 confortera l'action régionale en faveur de l'investissement et d'un modèle durable de développement au service de l'emploi et de la transition énergétique .....	43
4.1.1. La poursuite de l'effort régional en faveur des investissements structurants .....	43
4.1.2. Le maintien d'un budget volontariste en faveur de la jeunesse, de l'emploi et du soutien à l'économie francilienne .....	46
4.1.3. La mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation : le CPER 2015-2020 .....	50
4.2. Des interventions régionales fortes et ciblées sur les autres champs de compétences de la Région .....	52
4.3. La poursuite des économies de structure et de réforme de l'administration régionale .....	55
4.4. Le renforcement de la cohérence des interventions régionales par la mobilisation des fonds structurels européens .....	56

## PREAMBULE

La préparation du budget 2015 s'inscrit dans un contexte particulier, avec une situation économique fragile, des ressources financières structurellement de plus en plus contraintes et l'annonce d'évolutions institutionnelles majeures pour les régions qui restent à préciser.

A ce stade, ces orientations budgétaires ne peuvent anticiper les conclusions des débats parlementaires en cours sur le projet de loi de finances 2015 et celui portant sur l'organisation territoriale de la République avec d'éventuelles nouvelles compétences, leurs compensations financières et les ressources nouvelles attendues pour mener à bien les missions qui seraient désormais dévolues aux régions. Au-delà, si les orientations budgétaires qui suivent ne tiennent pas compte à ce stade, en recettes comme en dépenses, du transfert de la gestion des fonds européens 2015 (FEDER, FSE, FEADER), ce transfert sera pleinement intégré dans le projet de budget primitif pour 2015.

Malgré ce cadre incertain, la Région poursuivra ses actions en continuant à répondre aux préoccupations majeures des Franciliens, particulièrement des jeunes et des salariés. Ainsi, **elle confortera en 2015 ses investissements et ses priorités en faveur d'un modèle durable de développement au service de l'emploi et de la transition écologique.**

Elle amplifiera ses efforts pour **lutter contre le chômage et les inégalités sociales.** Fin septembre 2014, 910 760 demandeurs d'emploi étaient enregistrés à Pôle Emploi, en hausse sur un an de +6,9 % contre +5,7% au niveau national. Cependant, le taux de chômage francilien demeure inférieur à la moyenne nationale (8,6 % contre 9,7%, au deuxième trimestre 2014<sup>1</sup>).

Face à une croissance qui reprend très progressivement au niveau national et européen, la Région mobilisera les incontestables atouts dont dispose l'Ile-de-France et elle entend, par son action volontaire et ambitieuse, **accompagner et dynamiser l'activité économique régionale, moteur de croissance et de compétitivité nationale.**

C'est dans cet objectif que le **projet de budget 2015 confirmera un haut niveau d'investissement** en rappelant que les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel en la matière, contribuant à plus de 70 % de l'investissement public national avec un impact sur toute l'économie locale au-delà du secteur du bâtiment et des travaux publics. Dans les champs prioritaires de l'intervention régionale, un nombre croissant de projets décidés au cours des années passées arrivent en phase opérationnelle ou seront livrés.

Ce sera d'abord, en 2015, **un nouvel effort inégalé en matière de transports et de mobilités**, tant en autorisations de programme qu'en crédits de paiement, avec la mise en œuvre du Nouveau Grand Paris issu de l'accord de juillet 2013, confirmé par le Premier ministre le 13 octobre dernier, qui regroupe le plan de mobilisation de 2011 pour l'amélioration des transports du quotidien et les projets d'offres nouvelles de transports collectifs du Grand Paris express.

En cohérence avec le Schéma directeur de la Région Ile-de-France voté en 2013, l'adoption en juin 2014 du Plan de déplacement urbain et du plan régional pour une mobilité durable, permet désormais à la Région de disposer d'un cadre de programmation pluriannuelle, **outil concret de la conversion écologique et sociale engagée en Ile-de-France.**

---

<sup>1</sup> INSEE, octobre 2014, Taux de chômage localisé par région - Ile-de-France

Une autre priorité majeure du budget 2015 sera **les investissements dans les lycées** avec la poursuite du Programme pluriannuel d'Investissements 2012-2022 et des budgets conséquents encore mobilisés pour **accroître les capacités d'accueil, offrir de nouvelles places d'internats** (200 ouvertes en 2015 et 495 en 2016), **assurer la maintenance** des bâtiments existants, **rénover les établissements** pour, particulièrement, en **améliorer l'efficacité thermique et énergétique**.

Dans la continuité des efforts marqués en 2014 pour **renforcer le tissu économique régional** et sa compétitivité, la Région maintiendra une **action forte de soutien aux entreprises franciliennes, à l'artisanat, aux acteurs de l'économie sociale et solidaire et du tourisme**. Des moyens significatifs seront ainsi affectés aux différents dispositifs qui ont fait la preuve de leur efficacité tels l'aide à la création, l'accès aux financements ou à l'innovation, soit en partenariat avec la Banque publique d'investissement (BPI) soit en direct via notamment le dispositif PM'UP. **Le secteur de l'agriculture et des activités agroalimentaires fera également l'objet d'un soutien plus fort en 2015.**

Partenaire reconnu par la communauté universitaire francilienne, la Région prévoit en 2015 le **maintien d'un haut niveau d'investissement en faveur de l'enseignement supérieur et la recherche**, en partenariat avec l'Etat dont les engagements devront être confirmés et précisés notamment à l'occasion du prochain Contrat de Plan Etat-Région.

Dans le cadre de son action de **lutte contre les inégalités territoriales et face à la crise persistante de l'offre de logements accessibles, la Région restera, en 2015, un partenaire solide des collectivités d'Ile-de-France**. Ses politiques en faveur du logement, du renouvellement urbain et de l'aménagement seront dotées des moyens nécessaires pour poursuivre en 2015 l'accompagnement des maires bâtisseurs, soutenir la construction de logements sociaux et de structures pour les jeunes, apprentis ou étudiants, ainsi qu'aider les communes qui investissent dans des équipements publics de proximité, sportifs ou culturels. Il en sera de même du solde des opérations prévues au terme de la convention avec l'ANRU et des projets inscrits au Grand Projet 3 du Contrat de projet Etat Région 2007-2014 qui s'achève.

Dans le domaine sanitaire et social, la priorité sera plus particulièrement donnée à des opérations en faveur des personnes âgées, précaires ou en situation de handicap.

Dans le secteur de l'environnement, un effort notable sera fait en matière **d'investissements contre la précarité énergétique** en appui des interventions de la SEM Energies Posit'If auprès des copropriétés franciliennes, alors que se tiendra en France fin 2015 la 21<sup>ème</sup> Conférence climat. Du fait de sa compétence confirmée sur le sujet, la Région maintiendra en 2015 un **engagement fort en termes de prévention et de gestion des déchets**.

Au global, **le projet de budget 2015 confirmera le choix fait d'un niveau d'investissement élevé au service de la croissance et de l'emploi avec des crédits de paiements en hausse** par rapport à 2014, permettant de faire face aux besoins ajustés au plus fin des différents secteurs.

En section de fonctionnement, face aux difficultés sociales rencontrées par nombre de Franciliens, **les priorités fixées depuis 2010 en direction de la jeunesse – lycéens, apprentis, étudiants –, de la formation des salariés, de l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des acteurs associatifs franciliens seront confirmées**.

Ainsi, **la Région maintiendra en 2015 son action volontariste en faveur des plus fragiles**. Cela se traduira notamment par la **reconduction des dispositifs de tarification sociale dans le domaine des transports**, un **soutien accru aux établissements scolaires en difficulté** via une majoration en 2015 de la dotation de solidarité et **des moyens confortés dans la lutte contre le décrochage scolaire**. 2015 verra également la **poursuite de la mise en place de la tarification de la restauration scolaire des lycées au quotient familial** appliquée déjà dans la moitié des

départements franciliens (93, 94, 95 et 77) ainsi que **l'alignement annuel des bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur.**

Les dotations accordées aux centres de formation des apprentis, calculées principalement en fonction de leurs effectifs, resteront conséquentes **pour favoriser, au côté des nouvelles aides aux employeurs d'apprentis, une reprise de la croissance du nombre d'apprentis en Ile-de-France**, alors qu'une baisse est constatée sur l'ensemble du territoire national. La révision des primes aux employeurs d'apprentis annoncée par le Gouvernement doit cependant encore être précisée et sera prise en compte dès que possible dans le budget régional.

De même, les dépenses liées aux nouvelles compétences transférées aux régions en matière de formations professionnelle, sanitaire et sociale par la loi de mars 2014 seront à intégrer ultérieurement avec les compensations financières afférentes. A ce stade, **les dotations aux organismes de formation soutenus par la Région sont reconduites à droit constant** afin de leur permettre la bonne poursuite de leurs activités, avec un effort notable de créations de places supplémentaires dans les formations sanitaires et sociales.

Alors qu'en France, 150 000 jeunes sortent chaque année sans aucun diplôme et que le taux de chômage des moins de 25 ans au sens du BIT atteint 22,8 % au second trimestre 2014, **les moyens accordés aux dispositifs régionaux d'emplois aidés seront maintenus en 2015** avec notamment l'ouverture de postes supplémentaires d'emploi tremplin dans les associations franciliennes.

En raison de la situation financière délicate connue par le monde associatif et de son rôle majeur dans l'animation de la vie sociale, les soutiens qui lui seront accordés par la Région resteront significatifs dans chacun des différents secteurs d'intervention régionale (culture, sport, social, environnement, économie sociale et solidaire, citoyenneté, politique de la ville).

Parallèlement, **les efforts engagés de maîtrise des dépenses de fonctionnement seront poursuivis en dépit des dépenses obligatoires structurellement croissantes**, qui représenteront en 2015 plus de 81 % du total.

Ainsi, la contribution au STIF pour 2015 devrait connaître une augmentation permettant la mise en service des opérations du plan de mobilisation livrées en 2014, telles les tramways T6 et T8, et la poursuite du plan bus ; dans la lignée des actions menées en 2012 et 2013 : travaux sur le RER B Nord+, prolongement de la ligne 4 à Montrouge, de la ligne 12 à Front populaire, le prolongement des tramways T1, T2 et T3 et la création des tramways T5 et T7. Les engagements pris par l'Etat et confirmés par le Premier ministre le 13 octobre 2014 viennent sécuriser le financement des investissements nécessaires en Ile-de-France pour améliorer l'offre et moderniser le réseau existant. Aussi, **la marche vers la tarification unique du Pass Navigo sur l'ensemble de l'Ile-de-France pourra se poursuivre en 2015 sans compromettre l'amélioration de l'offre et de la qualité de service, après la suppression des zones 8, 7 et 6 ainsi que le dézouage des transports urbains durant près de la moitié de l'année (week-ends, jours fériés, vacances scolaires) qui rencontre un succès incontestable.**

Les dépenses de personnel progresseront, notamment sous l'effet des mesures de déprécarisation et de revalorisation des catégories C des lycées, d'un niveau inférieur à celui connu en 2014. Il convient ici de rappeler que les dépenses de personnel par habitant de la Région Ile-de-France (33 € / habitant en 2013) restent beaucoup plus basses que la moyenne nationale hors Corse (48 € / habitant).

Au-delà de cette maîtrise des dépenses obligatoires, **le projet de budget 2015 confirmera des économies de gestion de l'ordre de 3 % dans les dépenses d'administration générale et une participation accrue des organismes associés à ces efforts, avec une baisse globale attendue d'environ 5 M€** par rapport à 2014, tenant compte des effets positifs des regroupements opérés entre organismes associés d'un même secteur (Cité de l'environnement de Pantin, Paris Région Entreprise et Lieu du design au Beauvaisis).

**Au total, tout en garantissant le respect de ces priorités, le projet de budget 2015 confirmera la bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une baisse d'environ 1 % en autorisations d'engagement et un montant analogue à celui de 2014 en crédits de paiement.**

**Les recettes prévisionnelles pour 2015 seront quant à elles particulièrement contraintes dans un contexte législatif encore instable.**

Notamment, **ne peuvent pas encore être prises en compte les nouvelles recettes d'investissement qui seraient dédiées au financement du Nouveau Grand Paris** conformément au protocole Etat / Région signé en 2013. Le Premier ministre s'est néanmoins engagé, encore le 13 octobre dernier, à faire attribuer à la Région Ile-de-France un montant annuel de 140 M€ de recettes fiscales nouvelles. Un amendement du Gouvernement au projet de loi de finances pour 2015 a été déposé en ce sens.

En l'état, et pour la seconde année consécutive, est **attendue une baisse des recettes de la Région à périmètre constant de l'ordre de 130 M€** par rapport aux recettes inscrites au BP 2014, soit -3,2% à 3,89 Mds€.

Globalement par rapport au BP 2014, la croissance estimée des recettes fiscales (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises – CVAE – et Taxe intérieure sur la consommation de produit énergétique – TICPE), avec la diminution de la péréquation de CVAE qui sera à verser en 2015 ne compense pas les baisses prévues sur la redevance sur la création de Bureau (RCB), sur la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat dans le cadre de la réduction de ses concours aux collectivités d'ici 2017 et la moindre reprise de provisions (139 M€ opérés en 2014 contre 30 M€ en 2015).

Dans l'hypothèse de l'obtention confirmée des recettes nouvelles dédiées au Nouveau Grand Paris, **le total des recettes régionales pourrait s'établir à 4,03 Mds€, soit un niveau équivalent à celui prévu au BP 2014.**

Afin de maintenir un haut niveau d'investissement en 2015, nécessaire aux financements des opérations lancées et au soutien à l'économie régionale comme à l'emploi, **l'emprunt d'équilibre devrait avoisiner les 850 M€**. Ce montant est **conforme à la trajectoire financière pluriannuelle** de la Région qui fixait un encours de dette à l'horizon 2015 à 5,5 Mds€ et qui est **qualifiée de responsable et transparente par les agences de notation, qui ont maintenu en octobre dernier la plus haute note possible pour une collectivité territoriale.**

Ces orientations budgétaires pour 2015 témoignent d'un budget volontaire en investissement, dans le respect des engagements pris, et d'un budget maîtrisé en fonctionnement qui garantit la mise en œuvre de nos priorités en faveur de la jeunesse, de l'emploi, de la formation et de la solidarité.

La Région Ile-de-France confortera ainsi en 2015 sa place d'acteur majeur d'un nouveau modèle de développement au service de toutes les collectivités franciliennes et de tous ses habitants.





# **1. Une année 2015 marquée par un contexte économique difficile et l'annonce d'évolutions institutionnelles majeures pour les régions encore à préciser**

## **1.1. Une situation économique fragile**

### 1.1.1. Une reprise fébrile de l'activité en zone euro

L'activité économique a déçu en 2014 en zone euro. Alors que les anticipations de croissance convergeaient au printemps autour d'une hypothèse de croissance de +1,2% pour 2014, la croissance n'a progressé que très modérément au premier semestre (+0,2% sur le T1 puis +0,0% sur le T2) et ne devrait au final s'établir qu'à +0,8% en 2014 selon les grandes institutions internationales.

Les composants du PIB soulignent un manque de dynamisme lié à la faiblesse de la demande intérieure et notamment de l'investissement des entreprises, qui peine à redémarrer. Les politiques économiques en zone euro semblent ainsi avoir du mal à créer les conditions d'une reprise robuste. D'une part, les politiques budgétaires demeurent contraintes par les exigences en matière de soutenabilité des finances publiques, et d'autre part, les mécanismes de transmission de la politique monétaire à l'économie réelle sont affaiblis car l'offre comme la demande de crédit sont pénalisées par un ensemble de facteurs, dont entre autres la faiblesse des perspectives d'investissement.

Plusieurs facteurs additionnels alimentent les inquiétudes quant à la capacité de reprise en zone euro. D'une part, les difficultés en zone euro ne concernent plus seulement les pays dont la situation financière a été fragilisée pendant la crise, mais elles s'étendent désormais à l'Allemagne, où les indicateurs conjoncturels annoncent un ralentissement significatif de la croissance. D'autre part, à mesure que cette situation s'inscrit dans la durée, le décalage s'élargit avec le redémarrage solide de l'activité constaté dans les économies anglo-saxonnes, faisant craindre le risque d'un découplage. La croissance du PIB a en effet été robuste en 2014 dans ces pays (+2,1% aux Etats-Unis et +3,1% au Royaume-Uni attendu par l'OCDE) et favorise une baisse continue du chômage : aux Etats-Unis, le taux de chômage est passé à 6,1% en septembre 2014 alors qu'il se situait à près de 10% en 2010.

Dans ce contexte, les économistes se montrent beaucoup plus incertains sur les perspectives en zone euro. L'absence de reprise solide accroît l'aléa autour des estimations de croissance potentielle post-crise et elle ne permet pas d'infléchir le taux de chômage qui demeure historiquement élevé en zone euro (11,5% en août 2014 après un point haut à 12% en 2012). Il en résulte les très faibles pressions inflationnistes actuelles qui font craindre un risque déflationniste susceptible de devenir « pour l'économie mondiale, le sujet majeur » selon le FMI. Face à ces risques, la possibilité d'un large plan de relance par l'investissement public en zone euro est évoquée, et la BCE a déclaré se tenir prête à lancer une politique monétaire quantitative d'ampleur le cas échéant.

### 1.1.2. Des perspectives de croissance en France prudentes pour 2015

La croissance du PIB devrait s'établir à 0,4% en 2014 puis atteindre 1,0% en 2015 selon les prévisions du PLF 2015 et celles actualisées à l'automne du FMI et de l'OCDE. Le consensus des économistes s'attendait pour sa part début septembre à une progression de même ordre.

	2013	PLF		OCDE		FMI		Consensus	
		septembre		septembre		octobre		septembre	
		2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
<b>France</b>									
PIB	<b>0,3</b>	0,4	1,0	0,4	1,0	0,4	1,0	0,5	1,1
Inflation	<b>0,9</b>	0,6	0,9	-	-	0,7	0,9	0,7	1,0
<b>Zone euro</b>									
PIB	<b>-0,4</b>	0,8	1,4	0,8	1,1	0,8	1,3	0,9	1,4
Inflation	<b>1,3</b>	-	-	-	-	0,5	0,9	-	-
<b>Etats-Unis</b>									
PIB	<b>2,2</b>	2,1	3,0	2,1	3,1	2,2	3,1	2,1	3,1
Inflation	<b>1,5</b>	-	-	-	-	2,0	2,1	-	-

D'une façon générale, la France subit des difficultés de même nature que celles de la zone euro. Ainsi, l'absence de croissance du PIB au T2 2014 (+0,0%) a illustré la faiblesse de la demande intérieure qui ne progresse que de +0,1% sur le T2 avec notamment un investissement privé qui chute une nouvelle fois de -1,1% après -0,9% sur le précédent trimestre.

Par ailleurs, en lien avec les difficultés en zone euro, les exportations françaises n'ont progressé que de +0,1% sur le T2. Depuis, les indicateurs conjoncturels avancés annoncent une croissance modeste. D'une part, le climat des affaires s'est replié cet été, d'autre part, si la production industrielle est attendue en légère progression sur le second semestre, en correction d'une forte chute au T2, le secteur de la construction pourrait à nouveau se contracter au second semestre selon l'INSEE.

Pour 2015, le scénario économique du Gouvernement repose sur une progression de la consommation des ménages (+1,3% en 2015 après +0,3% attendu en 2014) qui serait soutenue par des gains de pouvoir d'achat sur les revenus d'activité dans un contexte de faible inflation. Du côté des entreprises, l'investissement progresserait (+0,9% en 2015 après -0,6% attendu en 2014) tout comme les exportations (+4,6% en 2015 après +2,8% attendu en 2014) du fait d'une légère amélioration des perspectives d'activité internationale et surtout du fait de la reconstitution d'une compétitivité-prix pour les entreprises françaises, sous les effets conjugués du repli de l'euro et de la mise en place du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) et du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Pour soutenir l'investissement des ménages dans la construction, qui devrait connaître une nouvelle contraction en 2015 (-3,6% après -8,6% en 2014 selon le PLF), le Gouvernement a annoncé un nouvel ensemble de mesures le 29 août (notamment le renforcement et l'assouplissement de l'accès au prêt à taux zéro (PTZ) dans les zones rurales, une fiscalité incitative pour libérer des terrains en vue de réaliser des constructions neuves, et la refonte du dispositif d'investissement locatif).

Ce contexte économique difficile appuie la décision du gouvernement de décaler à 2017 l'atteinte de l'objectif d'un déficit public à 3% du PIB.

### 1.1.3. Une activité économique modérée en Ile-de-France

Si la reprise de l'économie en Ile-de-France demeure modérée, à l'image de la situation en France, l'activité francilienne affiche toutefois plus de résilience qu'au niveau national depuis la crise.

Ainsi, alors que la part du PIB francilien dans le PIB national se situait structurellement autour de 28% entre 1990 et 2006, elle a augmenté à partir de 2007 pour atteindre 31% en 2012 (derniers chiffres disponibles). Par ailleurs, le PIB par habitant, structurellement plus élevé en Ile-de-France qu'au niveau national (51 250 € par habitant en Ile-de-France en 2012 contre 31 420 € par habitant en France), a également eu tendance à augmenter plus rapidement ces dernières années : en moyenne, l'écart du PIB par habitant entre l'Ile-de-France et la France métropolitaine s'est élargi de 840 € par an entre 2007 et 2012, contre 340 € par an entre 1990 et 2006.

De même, la situation sur le marché du travail francilien, qui demeure difficile compte tenu du contexte macroéconomique, reste légèrement plus favorable qu'au niveau national. Le taux de chômage francilien était stable à 8,6% au premier trimestre 2014, contre 9,7% au niveau national, et l'emploi salarié francilien est resté globalement stable depuis 2012, soutenu par l'emploi tertiaire, alors qu'il a tendanciuellement reculé en France sur la même période. Toutefois, l'Ile-de-France doit faire face depuis quelques mois à une croissance du nombre de demandeurs d'emploi supérieure au niveau national. Selon les derniers chiffres disponibles, le nombre de demandeurs d'emplois en Ile-de-France a progressé de +1,5% sur le mois de septembre s'agissant de la catégorie A<sup>2</sup> et de +1,3% pour la catégorie ABC<sup>3</sup>.

Au-delà, les analyses les plus récentes sur la conjoncture décrivent une économie stationnaire (INSEE juillet 2014 et CROCIS septembre 2014) :

- Selon la dernière enquête de la Banque de France de septembre 2014, le climat des affaires a légèrement progressé dans l'industrie francilienne, de +2 points et se situe désormais à un niveau très proche de sa moyenne de long terme, mais il a reculé de -1 point dans les services marchands, où il demeure en-deçà de sa moyenne sur longue période. Les perspectives de production suggèrent une légère accélération de l'activité dans les services marchands comme dans l'industrie dans son ensemble ;
- Les créations d'entreprises en Ile-de-France ont accéléré sur le premier semestre 2014, de +4,5% par rapport au premier semestre 2013, une nouvelle entreprise sur deux étant une auto-entreprise. Dans le même temps, le nombre de défaillances d'entreprises s'est également accéléré (+4,7% sur un an en mars 2014) ;
- Point de fragilité, l'immobilier francilien continue pour sa part de fléchir. Dans le résidentiel, le recul des prix dans l'ancien est de -2,1% sur un an au T2 2014, avec un faible volume des ventes, et les perspectives de nouvelles constructions sont médiocres, avec un recul de -14,5% sur un an du nombre de logements autorisés à être construits. Dans l'immobilier de bureaux, si les transactions à la vente ou à la location ont bondi (la demande placée augmente de +31,9% sur un an au T2 2014), en revanche ce mouvement s'est accompagné d'une baisse marquée du prix des loyers au m<sup>2</sup> (-5,6% au T2 2014 par rapport à 2012). Les perspectives en matière de construction de bureaux sont baissières.

Au total, l'activité francilienne pourrait progresser modérément dans les prochains mois, en lien avec le scénario retenu pour la France.

<sup>2</sup> La catégorie A porte sur les demandeurs d'emplois n'ayant pas du tout travaillé dans le mois.

<sup>3</sup> La catégorie ABC porte sur les demandeurs d'emploi exerçant une activité partielle.

## **1.2. Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République : des compétences renforcées pour les régions**

Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République marquera la poursuite de la démarche de décentralisation et de réforme de l'action publique entreprise par le Gouvernement.

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles constituait la première phase de cette nouvelle étape de décentralisation, articulée autour de deux réformes majeures :

- d'une part, la reconnaissance du fait métropolitain, avec au premier rang la création en 2016 de la métropole du "Grand Paris", qui regroupera la commune de Paris, l'ensemble des communes des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et les communes franciliennes appartenant à un EPCI comprenant au moins une commune de la petite couronne, et qui s'articulera autour de conseils de territoires en charge des services de proximité ;
- d'autre part, la rationalisation de l'action publique locale, par l'instauration de collectivités chefs de file et la création d'une conférence territoriale de l'action publique ; l'échelon régional est notamment confirmé dans son rôle de chef de file dans les domaines économiques et environnementaux et en matière d'aménagement, de développement durable du territoire et d'intermodalité entre les modes de transports.

Le projet de loi actuellement en lecture au Sénat vise à poursuivre ce mouvement de rationalisation et à définir une nouvelle organisation territoriale de la République, en s'appuyant notamment sur le renforcement des compétences des régions dans des domaines stratégiques : développement économique, déchets, transports, routes, collèges notamment. Ce projet de loi vise ainsi à étendre et clarifier les capacités d'action des collectivités, et en particulier de la région, dans des domaines déterminants pour la croissance économique, le rétablissement de la compétitivité et l'emploi.

Il accompagne le projet de loi relatif à la délimitation des régions présenté par le Gouvernement au Sénat le 18 juin, qui vise également à doter les régions françaises d'une taille critique leur permettant d'exercer, à l'échelle la plus pertinente, les fonctions stratégiques qui leur sont confiées et de se comparer avec les collectivités de niveau équivalent chez nos voisins européens. Il n'est pas prévu d'évolution du périmètre de la Région Ile-de-France.

### **1.3. La poursuite de la réforme de l'apprentissage et l'attribution de nouvelles compétences en matière de formation professionnelle**

Levier de lutte contre le chômage et d'insertion durable dans l'emploi, l'apprentissage a fait l'objet d'un engagement national du Gouvernement, réaffirmé lors de la journée de mobilisation pour l'apprentissage du 19 septembre dernier, et qui se traduira par la poursuite des réformes législatives engagées en 2014 concernant les aides aux entreprises employant des apprentis et les circuits de financement.

- **Le renforcement de la prime d'apprentissage**

Les évolutions portées dans la loi de finances pour 2014 ont conduit à substituer à l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) une prime de 1 000 euros par apprenti et par année de formation, versée comme l'ICF par les régions, mais aux seules entreprises de moins de 11 salariés (article 140). Un mécanisme transitoire a été mis en place par ailleurs, avec, sur 2014, une garantie de maintien de la prime de première année pour l'ensemble des employeurs ayant signé avant le 31 décembre 2013, et l'application en revanche d'une dégressivité sur les deuxième et troisième années de formation. Le financement de cette mesure – dont le coût est estimé à 278,5 millions d'euros en 2015 – par l'affectation aux régions d'une fraction de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) (pour 255 millions d'euros) et pour le solde (23,5 millions d'euros) par la mobilisation de dotations budgétaires, est prévu par l'article 13 du projet de loi de finances initiale (LFI) pour 2015.

Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, le Gouvernement a souhaité cependant élargir les modalités des aides aux employeurs d'apprentis et a annoncé, lors de la conférence sociale, la mise en œuvre d'une nouvelle prime à l'apprentissage de 1 000 euros, visant à étendre le potentiel des employeurs d'apprentis et à inciter des chefs d'entreprise à recruter pour la première fois un apprenti. Les paramètres de cette nouvelle prime ont été précisés par le Président de la République le 19 septembre dans le cadre des Assises de l'apprentissage : élargi jusqu'aux entreprises de moins de 250 salariés, le bénéfice de cette nouvelle prime ne serait pas conditionné au recrutement d'un apprenti au cours de l'année précédente ni conditionné, dans l'immédiat (et jusqu'en juin 2015), à la conclusion d'un accord de branche. Surtout, cette prime s'ajouterait à celle qui existait déjà, versée par les régions, d'un montant de 1 000 euros pour les entreprises de moins de 11 salariés.

Les modalités de mise en œuvre de cette prime ont été précisées par le Gouvernement par amendement au projet de loi de finances pour 2015, avec une prise en compte des contrats d'apprentissage conclus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le financement de la mesure, vraisemblablement par l'affectation d'une nouvelle fraction de TICPE aux régions, devra également être organisé.

- **La poursuite de la réforme du financement de l'apprentissage**

Pour encourager la croissance du nombre d'apprentis et répondre ainsi à l'objectif fixé dans le « Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi », le Gouvernement a, par ailleurs, décidé de réviser les modalités de répartition et de collecte de la taxe d'apprentissage de manière à permettre une meilleure allocation des ressources.

Les modalités de cette réforme du financement de l'apprentissage ont été précisées dans la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale et en lois de finances rectificatives pour 2013 et 2014. La mise en œuvre de cette réforme est prévue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et modifiera la structure des compensations perçues par la Région au titre de l'apprentissage (cf. infra).

- **Le renforcement des compétences régionales obligatoires en matière de formation professionnelle**

Issue de l'accord national interprofessionnel sur la formation professionnelle conclu entre les partenaires sociaux le 14 décembre 2013 et de nombreux exercices de concertation sur l'apprentissage, la représentativité patronale, le financement des organisations syndicales et patronales, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale transforme en profondeur le paysage de la formation professionnelle : en sécurisant l'emploi, en réorientant les fonds de la formation, en apportant de la transparence et de la simplicité pour les entreprises et en réformant le cadre de la démocratie sociale.

La loi renforce les compétences des régions en matière de formation professionnelle. Elle achève ainsi un processus de décentralisation de responsabilité de l'Etat entamé avec la loi du 7 janvier 1983, relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat et renforcé par la loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales. Le rôle des régions en matière de formation professionnelle est désormais constitué en un bloc à la fois complet et homogène favorisant la cohérence des actions et la visibilité des acteurs.

Désormais, la loi confère tout d'abord à la Région un rôle central dans la gouvernance de la formation professionnelle et des politiques d'orientation et lui confie le pilotage et le financement de la formation des publics qui relevaient jusqu'à cette date de la compétence de l'Etat, notamment les personnes sous main de justice.

Elle lui donne aussi la responsabilité des formations visant à l'acquisition, par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, du socle de connaissance et de compétences, en lien avec la politique nationale de lutte contre l'illettrisme conduite par l'Etat. Dans l'attente de la parution du décret définissant les actions de prévention et d'acquisition des compétences pour lutter contre l'illettrisme, et afin d'assurer la continuité du service public, la Région assurera sur 2015 la poursuite du financement des formations « Compétences clés » et étudiera d'éventuelles évolutions de ce dispositif.

Dans le cadre du service public régional de la formation, la Région se voit également confier la mission d'établir, en lien avec l'AGEFIPH, l'Etat et les partenaires sociaux, un programme régional d'accès à la formation des personnes en situation de handicap et la prise en charge de la rémunération des publics formés au sein des Centres de Rééducation Professionnelle (CRP), établissements médico-sociaux financés par l'assurance-maladie.

La loi dispose également que la Région « organise l'accompagnement des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi qui sont candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) et participe à son financement ». Cette compétence en matière de VAE, que la Région mettait déjà en œuvre, de manière volontariste, au travers de son soutien aux antennes VAE locales et à l'aide à l'accompagnement individuel se trouve ainsi confortée par la décentralisation.

Enfin, la Région devient responsable de la coordination de l'achat des formations collectives proposées aux demandeurs d'emploi, en coopération avec Pôle Emploi. Ainsi, en Ile-de-France, l'action des principaux financeurs de la formation des demandeurs d'emploi (Région, Pôle Emploi, AGEFIPH) sera harmonisée afin de répondre au mieux aux besoins de compétences des demandeurs d'emploi et des employeurs.

La prise en charge de l'ensemble de ces nouvelles responsabilités est prévue dès janvier 2015, des modalités transitoires étant prévues pour assurer ces nouvelles missions sans rupture des services apportés aux bénéficiaires des formations.

**Les modalités et les montants des compensations financières pour les régions au titre de ces transferts de compétences, non prévus à ce stade dans le projet de loi de finances pour 2015, devront être précisés par le Gouvernement dans le cadre d'un amendement à venir.**

**Par voie de conséquence, ces montants, en recettes comme en dépenses, sur le budget régional ne pourront être intégrés au projet de budget primitif pour 2015 et seront intégrés dans le cadre d'un budget modificatif en cours d'année.**

## 2. Une politique régionale volontariste, dans le respect des engagements pris, et de maîtrise des grands équilibres financiers, malgré de faibles marges de manœuvre

### 2.1. La trajectoire des dépenses confirme le respect des engagements et des priorités

#### 2.1.1. Retour sur l'exécution 2013

L'exécution du budget 2013 a confirmé le respect des engagements pris en faveur des priorités au service des Franciliens, avec un haut niveau d'investissement et une maîtrise des dépenses de fonctionnement, permettant le maintien des grands équilibres financiers.

En 2013, le montant des dépenses réelles réalisées (y compris les chapitres financiers) s'est élevé à 4 770,8 M€, sur un total ouvert au budget, après décision modificative, de 4 821,8 M€, dont 4 729,9 M€ au budget primitif 2013. Il a progressé de 3,6% sur un an, intégrant l'écriture d'une provision financière prudentielle exceptionnelle de 89 M€.

Le taux d'exécution global s'établit ainsi à 100,9% par rapport au budget primitif et à 98,9% après le redéploiement, en budget supplémentaire, vers l'investissement d'un disponible lié à une moindre charge de la dette.

Ce taux d'exécution remarquable confirme en premier lieu la priorité donnée à l'investissement pour soutenir la croissance et l'emploi, avec des dépenses réelles d'investissement (hors chapitres financiers) en hausse de 2,2% en 2013 par rapport à 2012, renforçant ainsi la spécificité francilienne – 42 % des dépenses d'intervention y ont ainsi été consacrées contre 36 % pour l'ensemble des régions métropolitaines. Les dépenses réelles d'investissement en 2013 atteignent 1 675,2 M€ (hors chapitres financiers), avec un taux de réalisation de 102,7% du budget primitif, soit +44,1 M€. Le redéploiement, d'une part, d'un disponible sur les charges financières lié à une gestion optimisée de la dette régionale en décision modificative, et, d'autre part, de crédits disponibles en fin d'exercice par virements, a permis d'atteindre une consommation supérieure aux dotations initiales sur les secteurs des transports (+85,5 M€), de l'aménagement (+8,4 M€), de la politique de la ville (+6,7 M€), et de la culture (+6,5 M€).

Parallèlement à la poursuite de cette politique d'investissement volontaire, la Région a réussi à maîtriser son niveau de dépenses de fonctionnement, avec un niveau d'exécution en crédits de paiement (hors chapitres financiers) de 2 545,8 M€ en 2013, reflétant une croissance maîtrisée (+1,3 % par rapport à 2012) et un taux de réalisation de 99 % du budget primitif.

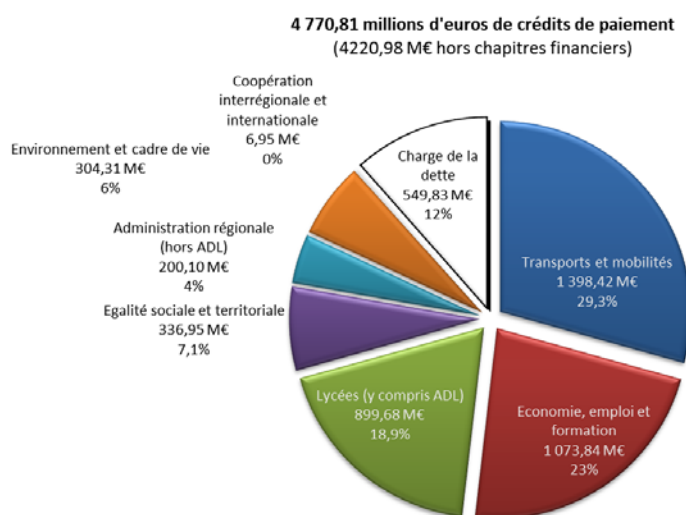
	CA 2012		CA 2013		Evolution CA 2012 / CA 2013
	Réalisation en M€	Part en %	Réalisation en M€	Part en %	
<b>Dépenses d'intervention</b>	3 957,773	85,9%	4 020,886	84,3%	1,6%
<i>Investissement</i>	1 617,578	35,1%	1 655,661	34,7%	2,4%
<i>Fonctionnement</i>	2 340,195	50,8%	2 365,226	49,6%	1,1%
<b>Equipement et moyens de fonctionnement de l'Institution régionale hors ADL</b>	193,888	4,2%	200,096	4,2%	3,2%
<b>Charge de la dette et autres mouvements financiers, hors provision exceptionnelle 2013</b>	455,430	9,9%	460,829	9,7%	1,2%
<b>Provision exceptionnelle 2013</b>			89,000	1,9%	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>4 607,091</b>	<b>100%</b>	<b>4 770,810</b>	<b>100%</b>	<b>3,6%</b>



La structure générale des dépenses réelles réalisées en 2013 a été globalement proche de celle observée les années précédentes.

Les dépenses consacrées à l'investissement, en hausse de 2,4% en valeur, se sont maintenues à plus du tiers du total des crédits consommés au cours de l'exercice (34,7%), dans la continuité de 2012 (35,1%). Les dépenses de fonctionnement (hors institution régionale) ont, à l'inverse, connu une augmentation maîtrisée de 1,1% et représentent moins de la moitié du total des crédits consommés au cours de l'exercice (49,6%). Les dépenses liées à l'équipement et au fonctionnement de l'institution régionale (hors agents des lycées) demeurent stables dans l'ensemble des dépenses réelles (4,2%) d'une année sur l'autre.

En raison d'une provision prudentielle exceptionnelle de 89 M€ comptabilisée en 2013, le poids de la charge de la dette et autres mouvements financiers progresse sensiblement (+20,7% mais +1,2% hors provision exceptionnelle) et représente 11,5% du total des dépenses réelles avec, par ailleurs, un niveau de réalisation inférieur au montant de l'enveloppe estimée au budget après décision modificative (575,97 M€).



L'exécution du budget 2013 a également confirmé l'orientation sectorielle suivie depuis le début de la mandature, trois politiques au cœur des compétences et priorités régionales concentrant 71,2 % des crédits de paiement consommés : les transports et la mobilité (29,3 %), l'économie, l'emploi et la formation (23 %) et les lycées – y compris les agents des lycées (18,9 %).

### 2.1.2. Les premiers éléments sur l'exécution du BP 2014

La prévision de réalisation des dépenses réelles (hors chapitres financiers) ouvertes au BP 2014 s'établit à 4 204 M€, soit un niveau globalement stable par rapport au niveau de l'exécution 2013 (4 221 M€ soit -0,4 %).

Ce haut niveau d'exécution prévisionnel confirmera les grandes orientations du budget 2014 et, en premier lieu, la priorité donnée au soutien aux investissements structurants.

En investissement, la prévision de consommation des CPI est ainsi estimée à 1 625 M€ (pour un budget voté de 1 640,47 M€).

Ces dépenses se concentreront particulièrement sur les secteurs des transports, traduisant l'avancement et la mise en service progressive des opérations de transports en commun, notamment celles inscrites dans le cadre du protocole du Nouveau Grand Paris. Elles permettront également la réalisation du programme de construction et de réhabilitation des lycées et le paiement des projets d'investissement structurants portés par la Région ou ses partenaires dans les secteurs de l'aménagement, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, des politiques du logement et de la ville. Sur l'ensemble de ces secteurs, ces niveaux d'exécution confirmeront l'engagement de la Région à participer directement à l'activité économique francilienne et de l'emploi.

En fonctionnement, la prévision de consommation en CPF est estimée à 2 579 M€. Ce niveau prévisionnel, légèrement inférieur au budget voté (2 600,62 M€ soit un taux d'exécution prévisionnel de 99 %), confirmera une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement dans le respect de la priorité fixée lors du vote du budget 2014, à savoir l'accompagnement des jeunes et des salariés dans l'emploi durable, à travers le soutien régional aux acteurs de la formation initiale (lycées, centres d'apprentissage, organismes de formation dans le domaine sanitaire et social), de la formation professionnelle, de la recherche et de l'enseignement supérieur.

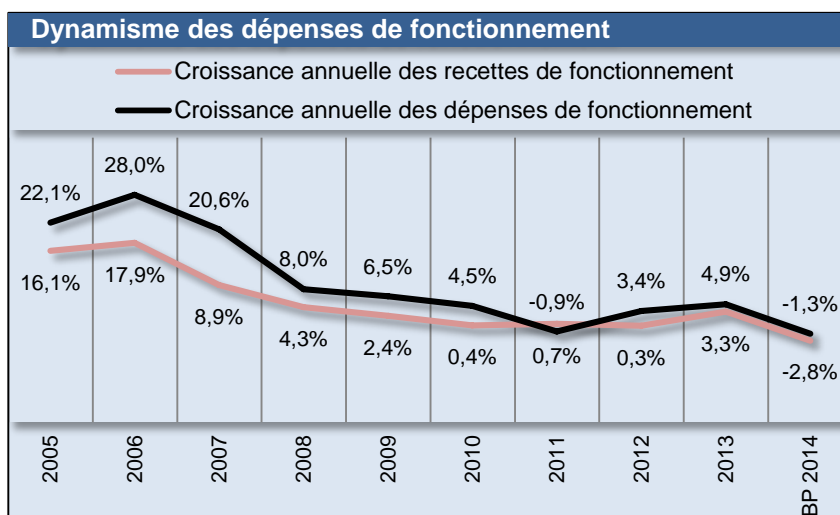
## 2.2. Une gestion de la dette prudente et optimisée, qui maintient les grands équilibres financiers

### 2.2.1. Une stratégie d'emprunt diversifiée

La Région doit faire face depuis plusieurs années à des évolutions exogènes qui ont pesé sur ses marges de fonctionnement et sur ses ratios financiers :

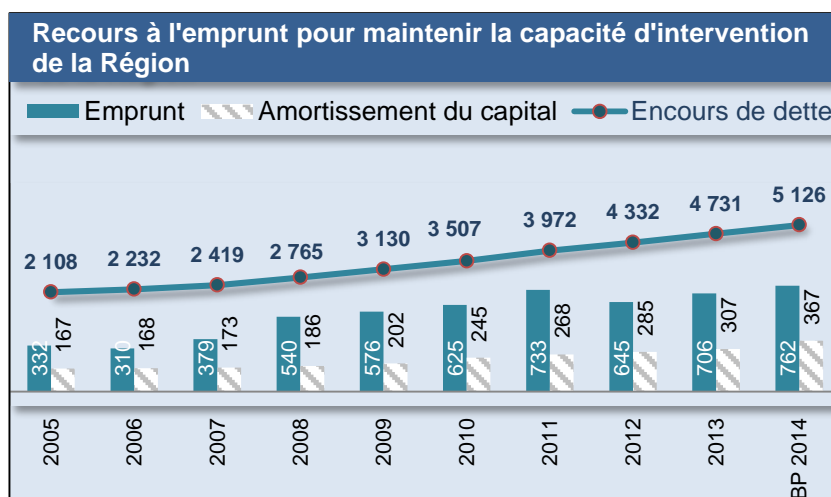
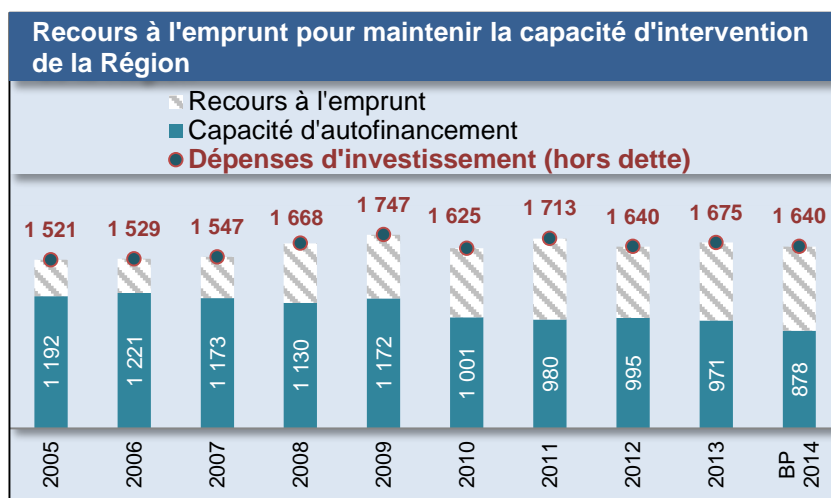
- A partir de 2005, la loi de décentralisation qui a transféré de nouvelles compétences aux régions, s'est notamment traduite par un transfert de charges de fonctionnement dynamiques alors que les recettes attribuées en compensation ont progressé moins rapidement. Sur la période de transfert des charges, entre 2005 et 2009, les dépenses liées à la décentralisation ont progressé de +33% par an en moyenne, alors que la fraction supplémentaire de TICPE versée au titre de la compensation n'a progressé que de +22%. Par la suite, en rythme de croisière entre 2010 et 2013, les dépenses transférées ont progressé en moyenne de +2,4% par an, alors même que la TICPE n'a évolué que marginalement, de +0,4% par an en moyenne. Au total, le coût net cumulé de la décentralisation s'établit fin 2013 à 1,7 Md€,
- Au-delà, avec la réforme fiscale de 2010, les régions ont dû faire face à la suppression quasi-totale de leur pouvoir de taux, qui se limite désormais à la taxe sur les cartes grises et aux modulations possibles en matière de TICPE (11,7% des recettes permanentes de la Région en 2013) alors qu'elles avaient un pouvoir de taux beaucoup plus large auparavant, sur 30,7% des recettes s'agissant de la Région Ile-de-France en 2009. Par ailleurs, le dynamisme des recettes a été d'autant plus contraint par le gel des dotations de l'Etat et notamment de la dotation globale de fonctionnement (DGF) qui est appliqué depuis 2011.

Ainsi, les dépenses de gestion ont augmenté plus rapidement que les recettes de fonctionnement sur la période considérée, ce qui s'est traduit par un tassement de l'épargne brute et de la capacité d'autofinancement.



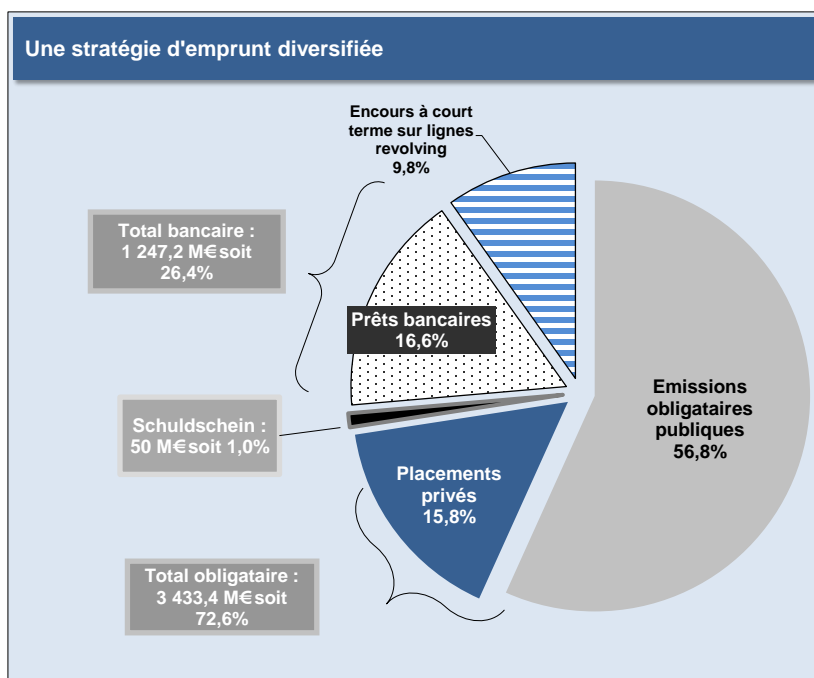
Face à cette évolution, la Région a fait le choix de maintenir ses capacités d'intervention en investissement en ayant recours à l'emprunt.

Ce choix est apparu d'autant plus nécessaire dans le contexte de crise économique qui s'est installé à partir de 2008, afin d'amortir les chocs économiques et d'accompagner les Franciliens en difficultés.



Dans ce cadre, la stratégie d'emprunt menée par la Région a notamment eu pour objectif de diversifier à la fois les sources de financement et la base d'investisseurs, afin de pouvoir mobiliser des montants importants au moindre coût.

Le recours aux émissions obligataires a été le support de financement privilégié du fait de leurs conditions financières très attractives. Les émissions obligataires publiques et placements privés représentent ainsi 73% de l'encours de dette fin 2013.



La stratégie financière de la Région a été menée dans le respect des grands équilibres financiers, ce qui lui a permis de conserver la confiance des prêteurs :

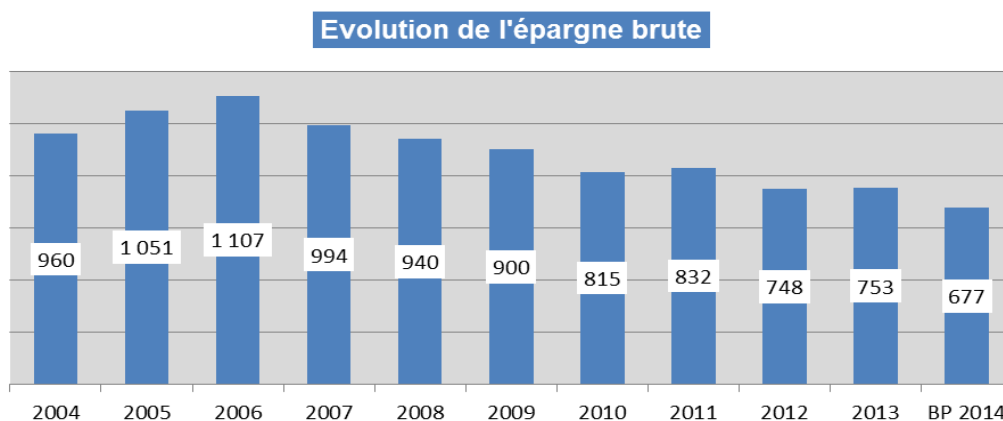
- La Région a pu continuer à réaliser des financements obligataires sur les marchés même pendant la période de crise financière entre 2007 et 2011,
- En 2014, la Région a lancé sa seconde émission obligataire environnementale et socialement responsable, qui a rencontré un large succès auprès des investisseurs. D'une part, les ordres fermes des investisseurs se sont élevés à un montant de plus de 750 M€, sur lequel la Région a mobilisé 600 M€. D'autre part, cette opération a permis d'élargir significativement la base des investisseurs, avec 12 nouveaux grands investisseurs ayant acheté les titres de la Région,
- Afin de diversifier plus encore les sources de financement, il est proposé que la Région souscrive en 2014 une enveloppe pluriannuelle de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Cette enveloppe de prêt portera sur un montant de 800 M€ mobilisable sur une durée de 5 ans, et permettra de financer des projets d'investissement de la Région ciblés en matière d'éducation et intégrant des exigences environnementales fortes.

### 2.2.2. Les grands équilibres financiers ont été préservés

Dans ce contexte de ressources contraintes, la Région a respecté ses engagements en poursuivant une politique volontariste en matière d'investissement, tout en préservant ses grands équilibres financiers.

En ce qui concerne les équilibres de la section de fonctionnement, comme évoqué précédemment, les évolutions liées à la loi de décentralisation du 13 août 2004 et la réforme fiscale de 2010 ont impacté le rythme de croissance des dépenses et des recettes et ont pesé mécaniquement sur l'épargne des régions.

L'**épargne brute** de la Région Ile-de-France est ainsi passée à 753 M€ en 2013, avec un taux d'épargne brute<sup>4</sup> de 21,3%, soit un niveau qui reste supérieur à celui des autres grandes régions comme le montre le tableau ci-après.



TAUX D'EPARGNE BRUTE en 2013				
Ile-de-France	Alsace	Nord-Pas-de-Calais	PACA	Rhône-Alpes
21,3%	22,7%	20,3%	20,0%	18,4%

*Source : CA des régions*

Pour ce qui concerne l'**autofinancement**, il s'établit à 971 M€ en 2013, ce qui reste confortable.

AUTOFINANCEMENT (en millions d'euros)									
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
1 098,9	1 192,0	1 221,0	1 172,7	1 129,7	1 171,7	1 001,2	980,3	995,5	971,0

Quant au **taux d'autofinancement**<sup>5</sup> il est en légère baisse en 2013 (58%) par rapport à 2012 (60,7%) mais en hausse par rapport à 2011 (57,2%). Sur l'ensemble de la période 2004-2013, ce sont ainsi plus des 2/3 des dépenses d'investissement qui ont été financées par des ressources propres de la Région.

La volonté de maintenir l'investissement à un niveau élevé a conduit à un recours accru à l'emprunt qui a pour conséquence une hausse de l'encours de dette et une augmentation de la **capacité de désendettement** qui reste néanmoins à un niveau proche des autres grandes régions françaises.

<sup>4</sup> Taux d'épargne brute = épargne brute / recettes de fonctionnement

<sup>5</sup> Taux d'autofinancement = autofinancement / dépenses d'investissement hors dette

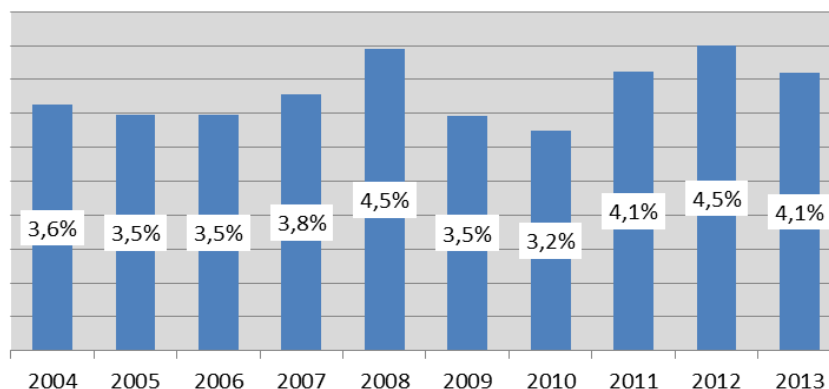
CAPACITE DE DESENETTEMENT (en années)										
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ile-de-France</b>	<b>2,2</b>	<b>2,1</b>	<b>2,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,9</b>	<b>3,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>5,8</b>	<b>6,3</b>
Alsace	2,2	3,4	4,8	5,2	4,6	5,6	6,6	6,1	5,3	5,2
Nord-Pas-de-Calais	6,0	3,9	4,0	4,3	4,1	4,7	5,2	5,5	5,4	6,3
PACA*	5,2	4,6	3,9	4,3	4,6	4,5	4,7	4,5	5,4	6,2
Rhône-Alpes*	1,7	2,0	2,5	2,8	3,1	3,9	4,1	4,3	5,0	5,6
Métropole hors Ile-de-France	2,1	1,9	2,1	2,3	2,4	2,8	2,9	3,1	3,3	ND

\* yc crédit bail.

Source : Données des CA pour la Région Ile-de-France ; données DGCL pour les autres régions (sauf 2013 : CA des régions)

Quant à la **part des charges d'intérêts nettes dans les dépenses de fonctionnement**, elle est restée, pour sa part, stable en dessous de 5%.

**Evolution de la part des charges d'intérêts nettes dans les dépenses de fonctionnement**



**Le cap fixé par les orientations budgétaires de 2013 est donc maintenu. Ces équilibres sont en effet conformes aux objectifs que nous nous étions fixés d'un taux d'épargne brute autour de 20%, d'un taux d'autofinancement de l'ordre de 50% et d'une capacité de désendettement inférieure à 7,5 ans.**

Au vu de ces éléments, les agences de notation ont cette année encore confirmé la bonne gestion de la Région et maintenu la plus haute note possible pour une collectivité territoriale :

- L'agence **Standard & Poor's** a ainsi confirmé le 3 octobre dernier la **note long terme AA** de la Région, avec une perspective stable<sup>6</sup>. Dans son communiqué, l'agence a souligné « la gouvernance et la gestion financières très fortes de la Région » ; elle observe que la Région dispose « d'une gestion de la dette et de la trésorerie prudente et optimisée », ainsi que d'une « planification financière réaliste ». Elle note toutefois que « la note est contrainte par une flexibilité budgétaire modérée ». Pour l'agence, « l'Ile-de-France ne dispose que d'une faible flexibilité sur ses revenus » ;

<sup>6</sup> La révision de la perspective de stable à négative le 17 octobre dernier reflète uniquement la révision de la note attribuée à l'Etat français.

- De son côté, l'agence **Fitch** a également confirmé le 10 octobre la **note long terme AA+** de la Région<sup>7</sup>. Elle signale les « bonnes performances budgétaires » de la Région, « assurant un fort taux d'autofinancement de son important programme d'investissements » et « des ratios de couverture de la dette confortables ». « Les notes tiennent compte du profil socio-économique solide de la Région et du respect de normes internes de gestion prudentes ». L'agence estime également que « la Région dispose d'outils de gestion performants » et élabore « des prévisions financières réalistes ». Pour elle, la « politique de gestion de la dette et de la trésorerie est également prudente ».

---

<sup>7</sup> La mise sous surveillance négative de la note de la Région le 16 octobre dernier reflète uniquement la mise sous surveillance négative de la note de l'Etat français.



## 2.3. Un budget contraint en recettes à périmètre constant

### 2.3.1. Une baisse des recettes permanentes hors recettes nouvelles dédiées au Nouveau Grand Paris

Comme l'an dernier, ces orientations budgétaires sont réalisées dans un contexte législatif encore instable. Les incertitudes concernant l'impact sur le budget régional des réformes attendues et des mesures annoncées demeurent fortes.

Dans le domaine du financement de l'apprentissage, comme décrit précédemment (cf. partie 1.3.), de nombreuses évolutions sont intervenues depuis un an et ne sont pas encore achevées. Ainsi, les aides aux employeurs d'apprentis, d'abord réformées une première fois en LFI 2014 avec la suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire sur une période transitoire de 3 ans et la création d'une nouvelle prime pour les entreprises de moins de 11 salariés, devraient connaître une nouvelle évolution en 2015 avec la création d'une nouvelle prime qui concernerait les entreprises de moins de 250 salariés sous conditions. Le nouveau dispositif devrait être finalisé par amendement au projet de loi de finances pour 2015 (PLF 2015). A ce stade, ces orientations budgétaires ne tiennent donc pas compte de cette nouvelle prime et des modalités de sa compensation aux régions.

Le domaine du financement de la formation professionnelle connaît également des évolutions significatives (cf. supra partie 1.3.). La LFI 2014 a d'abord remplacé l'ancienne dotation générale de décentralisation (DGD) formation professionnelle perçue par les régions par un panier de ressources plus dynamiques composé de frais de gestion de fiscalité directe et de TICPE. La loi du 5 mars 2014 prévoit quant à elle de nouveaux transferts dans ce domaine. Toutefois, ni les modalités, ni les niveaux de compensations ne sont connus à ce stade. Les orientations budgétaires 2015 en recettes présentées par la suite n'en tiennent donc pas compte.

La présentation suivante n'inclut pas, enfin, la prévision en recettes au titre du transfert de la gestion des fonds européens (cf. partie 4.4.) afin de permettre une comparaison à périmètre constant de l'évolution des recettes permanentes régionales par rapport à 2014.

A périmètre constant, les recettes permanentes devraient connaître en 2015, pour la seconde année consécutive, une baisse évaluée autour de -3,2% par rapport au BP 2014 (soit une baisse d'environ -130 M€). Cette baisse est expliquée pour une grande partie par la moindre reprise sur les provisions constituées en 2010 et 2013. Hors reprises sur provisions<sup>8</sup>, la baisse des recettes permanentes s'établirait autour de -0,5% (-21 M€), la hausse estimée de la fiscalité directe permettant de compenser pour l'essentiel la baisse des autres postes.

#### 2.3.1.1 Des recettes fiscales régionales en légère progression

En 2015, la réforme du financement de l'apprentissage, avec l'attribution aux régions d'une fraction de la nouvelle taxe d'apprentissage (NTA)<sup>9</sup> et d'une nouvelle fraction de TICPE en lieu et place des anciennes dotations pour l'apprentissage<sup>10</sup> et de la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) conduit à une majoration du total des recettes fiscales par rapport à 2014, qui dès lors augmentent facialement de +260 M€ environ par rapport à 2014. A périmètre constant, la progression des recettes fiscales est beaucoup plus modérée.

<sup>8</sup> Pour mémoire, 139 M€ inscrits au BP 2014 au titre des reprises sur provisions pour une reprise du reliquat de provision disponible de 30 M€ prévue en 2015.

<sup>9</sup> La nouvelle Taxe d'Apprentissage qui découle de la LFR 2013 est constituée de l'ancienne CDA perçue par les régions jusqu'en 2014 et de l'ancienne taxe d'apprentissage.

<sup>10</sup> FNDMA part Péréquation (1<sup>ère</sup> section) et part COM (2<sup>ème</sup> section) et dotation supplémentaire financée sur les ressources du CAS FNDMA versés aux régions en 2014

- **Les ressources fiscales à périmètre constant (hors apprentissage)**

Hors fiscalité dédiée à l'apprentissage, les ressources fiscales devraient progresser de 3,9% environ (+95 M€), la progression de la fiscalité directe venant compenser la baisse des autres ressources fiscales.

En effet, la reprise attendue en 2014 n'est pas intervenue et les perspectives pour 2015 ne sont pas optimistes, ce qui va peser sur la consommation des ménages et sur les investissements, et donc sur certaines ressources fiscales régionales (cartes grises, fiscalité de l'urbanisme dont la redevance pour création de bureaux, et TICPE).

Seule la fiscalité directe serait au vert selon les premières estimations communiquées à la Région par la DGFIP.

*La fiscalité directe*

La fiscalité directe régionale est constituée de la CVAE et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER télécom et matériel roulant). Ce produit fait l'objet d'un prélèvement au titre du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) et, depuis 2013, d'un prélèvement au titre de la péréquation CVAE.

La faible progression du PIB national en valeur en 2013 (+1,1%<sup>11</sup> en valeur contre +1,5% en 2012 et +3,0% en 2011), devrait avoir un impact à la baisse sur le produit de CVAE versé en 2015 aux Régions par rapport au montant de CVAE effectivement perçu en 2014.

Toutefois, selon les premières tendances simulées par la DGFIP pour la CVAE acquittée en 2014 sur le territoire et qui doit être reversée à la Région en 2015<sup>12</sup>, tendances communiquées pour la première fois cette année, la CVAE régionale pourrait progresser en 2015 de +4,5% par rapport au montant notifié pour 2014. Ainsi, l'absence de corrélation apparente entre la progression de la CVAE régionale en année N et celle du PIB N-2 en valeur serait une fois encore observée en 2015, ce qui rend au demeurant la prévision extrêmement difficile.

A ce stade, ces orientations tiennent compte de la simulation DGFIP en matière de CVAE. Les montants définitifs 2015 seront notifiés quant à eux en mars prochain. Sur ces bases, de BP à BP, la CVAE brute (avant péréquation) progresserait en 2015 de +4,9%.

S'agissant des IFER, l'hypothèse retenue est une augmentation de +0,6% par rapport au BP 2014, compte tenu de l'indexation des tarifs de l'IFER matériel roulant en fonction du taux prévisionnel d'inflation.

L'exercice 2015 devrait en outre bénéficier de la forte baisse de la contribution régionale au fonds de péréquation CVAE, calculée sur la base de la CVAE 2014 qui avait connu une très forte contraction (-7,2%)<sup>13</sup>.

Compte tenu de l'évolution moyenne du produit CVAE dans l'ensemble des régions, la contribution régionale pourrait s'établir en 2015 autour de 11 M€ contre 74,6 M€ au BP 2014<sup>14</sup> (soit une baisse de -85%).

Le prélèvement au titre du FNGIR est pour sa part chaque année gelé en valeur à 674,8 M€

<sup>11</sup> Evolution du PIB en volume de +0,3% en 2013, +0,3% en 2012 et +2,1% en 2011.

<sup>12</sup> Tendances calculées sur la base du solde de CVAE dû au titre de 2013 et payé en mai 2014 et du premier acompte de CVAE dû au titre de 2014 et payé en juin 2014.

<sup>13</sup> Pour mémoire, si l'évolution des recettes dites « post TP » (CVAE+IFER+/-FNGIR+dotation de compensation de la réforme de la TP le cas échéant), pour une région en N-1, est supérieure à la moyenne constatée au niveau de l'ensemble des régions, c'est la totalité de cet écart qui est prélevée pour la péréquation au titre de l'année N, avec un plafond fixé à 50% de l'évolution totale de ces recettes, ces évolutions étant calculées en cumulé par rapport à 2011.

<sup>14</sup> 74,594 M€ notifiés en 2014.

Au total, de BP à BP, le produit total de la nouvelle fiscalité directe (CVAE+IFER-FNGIR-péréquation CVAE) progresserait ainsi de près de +20% (+126 M€).

#### *Les autres recettes fiscales*

Pour ce qui concerne le marché automobile, il semble se confirmer que l'année 2014 verra une reprise du marché automobile après plusieurs exercices consécutifs de dégradation. Les immatriculations de voitures particulières neuves ont en effet progressé de 2,1% sur les 9 premiers mois de l'année et celles d'occasion de +0,9%<sup>15</sup>.

Toutefois cette reprise est plus lente que celle initialement anticipée par les spécialistes du secteur fin 2013. La réalisation totale 2014 devrait donc se situer légèrement en deçà de la prévision budgétaire (345 M€).

Selon les analystes, 2015 devrait modestement prolonger la tendance. La croissance du marché du neuf pourrait s'établir autour de 1 à 2%. Cette progression aura un impact à la hausse sur la recette de **taxe sur les cartes grises** par rapport à l'exécution 2014 puisque les immatriculations de véhicules neufs sont à l'origine du tiers environ des immatriculations (contre 2/3 pour les véhicules d'occasion).

Au total, toutefois, compte tenu de la réalisation anticipée pour 2014, le produit de cette taxe est attendu en léger repli en 2015 par rapport au montant inscrit au BP 2014 (de l'ordre de -1%).

S'agissant de la **TICPE**, si le montant perçu au titre du droit à compensation des charges transférées depuis 2004 est garanti par l'Etat, tel n'est pas le cas du produit des deux modulations TICPE adoptées par le Conseil Régional qui dépendent des consommations réelles de carburants sur le territoire francilien, consommations elles-mêmes impactées par la fragilisation du pouvoir d'achat des ménages, la prise en compte des objectifs de développement durable et les hausses tarifaires en la matière.

En 2015, le produit de ces modulations est ainsi estimé en baisse de -1% environ par rapport au BP 2014.

Pour ce qui est du produit de la **redevance pour création de bureaux (RCB)**, la prévision 2014 (165 M€) tablait sur une poursuite du mouvement de hausse observé depuis 2012 (avec cette année-là un effet de rattrapage), du fait de la généralisation progressive des dossiers aux nouveaux tarifs issus de la réforme de 2010.

La réalisation 2014 devrait finalement très vraisemblablement être proche de celle de 2013. Plusieurs facteurs explicatifs divergents peuvent être avancés.

En 2014, si le lissage de l'augmentation des tarifs instaurée en LFR de juillet 2011 est réduit<sup>16</sup>, l'indexation des tarifs à l'indice du coût de la construction (ICC) a conduit en revanche à une baisse tarifaire simultanée de -1,7% par rapport à 2013.

Un fort lobbying auprès des autorités pour le rétablissement de l'exonération des opérations-reconstructions, qui a pris fin au 1<sup>er</sup> janvier 2014, a sans doute également suscité l'attentisme des promoteurs en 2014.

<sup>15</sup> Sur la période janvier à août.

<sup>16</sup> La LFR de juillet 2011 a prévu un lissage de la mesure de modernisation de la RCB inscrite en LFR 2010 (augmentation des tarifs et modification du zonage). Ce lissage a été prévu sur 3 ans pour les bureaux qui ont changé d'une zone tarifaire avec la réforme et pour les arrondissements parisiens suivants : 10, 11, 18, 19 et 20<sup>ème</sup>, ainsi que pour les locaux commerciaux et de stockage ; le lissage est sur 5 ans pour les bureaux situés dans des communes changeant de zone tarifaire par passage de 2 paliers hors arrondissements parisiens. L'année 2013 a constitué la dernière année du lissage sur 3 ans. Ainsi en 2013, la loi prévoyait l'application d'un abattement de 50% de l'augmentation du montant de la redevance prévue par la réforme. Cet abattement a été porté à 1/3 en 2014. En 2015 l'abattement sera de 1/6.

Pour 2015, les tarifs de RCB devraient baisser une nouvelle fois de l'ordre de -1% compte tenu de l'évolution de l'ICC. A contrario l'atténuation supplémentaire du lissage des tarifs, qui sera effectif pour la dernière année en 2015, pourrait avoir un effet positif sur le produit de la redevance. Néanmoins, compte tenu de la situation économique encore fragile, la prévision 2015 reste prudente et retient une baisse par rapport au BP 2014 (-18 %).

Les autres taxes d'urbanisme perçues par la Région (reliquat de taxe complémentaire à la TLE et part régionale de la taxe d'aménagement) devraient se maintenir en 2015, ainsi que la taxe sur les bureaux qui est, quant à elle, légalement plafonnée.

Pour mémoire, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA), est supprimée en 2015 et remplacée par une part de nouvelle taxe d'apprentissage et une nouvelle fraction de TICPE, dans le cadre de la réforme du financement de l'apprentissage.

**Au total, le montant global des recettes fiscales hors apprentissage s'élèverait autour de 2,55 Mds€ en 2015 pour 2,45 Mds€ au BP 2014 à périmètre constant.**

- **Les ressources dédiées à l'apprentissage**

L'article 8 de la LFR d'août 2014 a finalisé la **réforme de la taxe d'apprentissage**. Il entérine la suppression dès 2015 :

- des anciennes dotations pour l'apprentissage du compte d'affectation spéciale FNDMA (CAS FNDMA) :
  - o à savoir le FNDMA péréquation (FNDMA 1ère section, 27,8 M€ prévus au BP 2014 de la Région),
  - o le FNDMA au titre des contrats d'objectifs et de moyens (COM, soit 65 M€ prévus au BP),
  - o et la dotation du CAS versée aux régions en complément de la compensation des primes (37 M€ prévus au BP 2014 de la Région).
- de la fiscalité de la CDA (106,971 M€ au BP 2014).

Ce panier de fiscalité et de dotations à l'apprentissage (236,831 M€ prévus au total au BP 2014) est remplacé à compter de 2015 par un mix de « Nouvelle Taxe d'Apprentissage » ou « NTA » et d'une nouvelle fraction de TICPE.

Cette mesure devrait apporter un supplément de dynamisme aux ressources régionales en substituant de la fiscalité à des dotations.

La part de NTA accordée aux régions est fixée à 51% par la LFR d'août 2014 (ce qui représenterait un total de 1,491 Md€ selon les hypothèses du PLF 2015 qui reposent sur l'évolution de la masse salariale).

Cette recette est complétée par une part de TICPE définie quant à elle au PLF 2015 (146,3 M€ au PLF). L'ensemble de ces recettes constitue « la ressource régionale pour l'apprentissage » (« RRA »).

La répartition entre régions de la RRA est pour l'essentiel (1,544 Md€) conforme à celle des anciennes recettes perçues par les régions auxquelles la NTA vient se substituer<sup>17</sup> et pour une part minoritaire, 92,9 M€, en fonction des effectifs d'apprentis.

<sup>17</sup> Répartition conforme à celle du total de la moyenne sur les COM, du FNDMA péréquation en 2013, de la CDA en 2013 et des +240 M€ de versement complémentaire du CAS en 2014. Cette répartition conduit à une affectation de 15,36% de la part principale dite « fixe » de la RRA pour la RIDF.

La Région Ile-de-France devrait percevoir en 2015 un montant de RRA estimé autour de 250 M€ dont 228 M€ de reversement de NTA et 22 M€ de TICPE, ce qui représente une progression de +5,8% par rapport au panier de ressources 2014 auquel la RRA se substitue.

**Pour ce qui concerne les primes à l'apprentissage**, la réforme prévue à l'article 140 de la LFI 2014 a organisé la suppression de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) reversée aux employeurs d'apprentis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. L'ensemble des contrats d'apprentissage signés avant cette date, continue toutefois à ouvrir droit au versement d'une prime que l'Etat s'est engagé à compenser aux Régions sur une période de transition de trois ans (2014 à 2016). Cette compensation est fonction des effectifs régionaux d'apprentis ayant conclu un contrat avant le 01/01/2014 sur la base d'un barème tenant compte de la taille de l'entreprise, de l'année de formation et du montant moyen des primes versées par la Région en 2012.

Cet article prévoit, en outre, la création d'une prime d'apprentissage versée par les régions aux employeurs d'apprentis dans les entreprises de moins de onze salariés. Les régions déterminent elles-mêmes le montant de cette prime, qui ne peut être inférieur à 1 000 € par année de formation, ainsi que les modalités d'attribution. La compensation de cette nouvelle prime est fonction du nombre d'apprentis au 31/12/2013, avec des modalités spécifiques de calcul sur la période de transition (2014 à 2016).

La LFI 2014 prévoyait enfin également la prolongation du versement aux régions d'une dotation en provenance du CAS FNDMA de 240 M€ au total pour l'ensemble des régions en 2014 (contre 250 M€ en 2013), venant s'ajouter à la compensation des primes à proprement parler.

Au titre de ces trois parts, la prévision au BP 2014 s'établissait à 121 M€<sup>18</sup>.

Compte tenu des dernières estimations en termes d'effectifs d'apprentis en Ile-de-France, la réalisation totale pour 2014 pourrait finalement se situer à un niveau légèrement inférieur.

Pour 2015, la compensation au titre des seules primes pourrait s'établir autour de 40,7 M€ (versés sous forme de TICPE à hauteur de 37,3 M€ et pour le reste, soit 3,4 M€, sous forme de dotations), ce qui constitue une baisse de -51,6%, compte tenu de la restriction des primes aux seules entreprises de moins de 11 salariés et des modalités spécifiques de calcul de la compensation pendant la période de transition.

	2013 (CA)	2014 (BP)	2015 Projet	Evolution 2015/2014
CDA	107,992	106,971	0,000	
FNDMA 1ère section péréquation	27,670	27,831	0,000	
FNDMA 2ème section COM	67,094	65,000	0,000	
Versement complémentaire du CAS autres dép. apprent.		37,000	0,000	
Ressource Régionale à l'apprentissage (RRA) :			250,540	
<i>Transfert NTA</i>			228,080	
<i>TICPE RRA</i>			22,460	
<b>SOUS TOTAL RRA</b>	<b>202,755</b>	<b>236,802</b>	<b>250,540</b>	<b>5,8%</b>
DGD ICF	119,006			
TICPE ICF		17,300	37,250	
DOTATION PRIMES APPRENTISSAGE		66,700	3,43	
<b>SOUS TOTAL PRIMES</b>	<b>119,006</b>	<b>84,000</b>	<b>40,680</b>	<b>-51,6%</b>
<b>TOTAL GENERAL Apprentissage</b>	<b>321,761</b>	<b>320,802</b>	<b>291,220</b>	<b>-9,2%</b>

<sup>18</sup> Dont 84 M€ au titre de la compensation des primes (dont 17,3 M€ sous forme de TICPE et 66,7 M€ sous forme de dotations) et 37 M€ au titre du versement du CAS ; au total la prévision se répartissait donc en 103,7 M€ de dotations apprentissage et 17,3M€ de TICPE.

**Ainsi, au total, la Région pourrait percevoir en 2015 environ 0,29 Md€ de recettes dédiées au financement de l'apprentissage (compensation des primes et RRA) pour 0,32 Md€ prévu au BP 2014, soit une baisse des ressources globales dédiées à l'apprentissage de l'ordre de -9,2% (-30 M€), compte tenu de la réduction des primes à l'apprentissage versées en 2015.**

Ces réformes du financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle conduisent à une progression significative du poids des recettes fiscales dans le total des recettes permanentes qui devrait s'établir en 2015 à 73,1% (contre 62,7% en 2013).

Toutefois il convient de rappeler que les régions ne disposent d'un pouvoir de taux que sur 17% de ces recettes fiscales et que plus de 44% de ces ressources sont figées ou ont une assiette structurellement dégressive (part régionale de la taxe sur les bureaux, TICPE).

### **2.3.1.2. Une baisse des dotations de l'Etat**

Hors effet lié à la réforme du financement de l'apprentissage, les dotations sont en baisse pour la deuxième année consécutive.

Le budget triennal et le PLF 2015 associent les collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics avec un objectif de réduction des concours de l'État de 11 Mds€ sur 3 ans et de 3,67 Mds€ en 2015.

Cet effort porte uniquement sur la dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de l'État aux collectivités, qui représente 36,6 Mds€ au PLF 2015.

La répartition de l'effort entre catégories de collectivités s'effectuera, comme en 2014, au prorata de la part de chacune d'elles dans les recettes totales, soit 2 071 M€ pour le bloc communal (1 450 M€ pour les communes et 621 M€ pour leurs groupements), 1 148 M€ pour les départements, et 451 M€ pour les régions.

Entre régions, cet effort sera réparti, comme en 2014, au prorata des recettes totales (hors emprunts et déduction faite du prélèvement FNGIR pour la Région Ile-de-France).

Ces dispositions de l'article 58 du PLF 2015 devraient conduire à une baisse de la DGF forfaitaire de la Région de l'ordre de 74 M€ par rapport au BP 2014.

En 2015, subsisteront encore la DGD et la DRES dont les montants sont gelés au niveau 2014.

Enfin, les dotations pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (10,287 M€ au BP 2014), variables d'ajustement de l'enveloppe normée, devraient encore baisser de près de 39% en 2015 (article 9 du PLF 2015).

**En 2015, le montant des dotations hors apprentissage<sup>19</sup> s'établirait ainsi autour de 0,73 Md€ soit une baisse de près de 10% par rapport au BP 2014.**

Le total des dotations ne devrait plus représenter que 19% des recettes permanentes de la Région en 2015 contre 25% au BP 2014 et 29% au BP 2013.

---

<sup>19</sup> Les dotations pour l'apprentissage seront supprimées en 2015. Ne devrait subsister qu'un versement transitoire de 3,4 M€ au titre de la compensation des primes à l'apprentissage (cf. supra).

### **2.3.1.3. Une baisse des recettes diverses liée à une moindre reprise de provisions**

En 2015, les recettes diverses devraient enregistrer une baisse de l'ordre de -27% par rapport au BP 2014. Cette baisse s'explique essentiellement par les reprises sur provisions qui s'élevaient à 139 M€ en 2014 et qui ne devraient plus totaliser que 30 M€ en 2015, montant qui correspond au reliquat de provisions disponibles.

Hors reprises sur provisions, la baisse s'établirait à -2,9% (environ - 9 M€). Elle s'explique par la contraction des versements au titre du FCTVA en 2015 (-22 M€) liée à un retard dans l'exécution sur les opérations réalisées sous convention de mandat en matière de lycées, insuffisamment compensée par la progression des autres recettes diverses.

**Le montant des recettes diverses pour 2015 s'établirait autour de 0,31 Md€ compte tenu des reprises sur provisions.**

**Au total, les recettes permanentes de la Région en 2015, hors nouvelles recettes, devraient avoisiner 3,89 Mds€, soit une baisse -3,2% par rapport au BP 2014 (environ -130 M€), dont 3,37 Mds€ pour les recettes de fonctionnement, en baisse de -1,8 % par rapport à 2014, et 0,52 Md€ pour les recettes d'investissement (-11,6% par rapport à 2014).**

### **2.3.1.4. Des recettes supplémentaires qui devraient être inscrites en loi de finances 2015 pour le financement des investissements du Nouveau Grand Paris et les primes aux employeurs d'apprentis**

Au-delà, conformément au protocole d'accord conclu avec l'Etat en juillet 2013 et aux annonces du Premier ministre le 13 octobre dernier, le Gouvernement s'est engagé à procurer à la Région les ressources supplémentaires qui lui sont nécessaires pour le financement du Plan de mobilisation pour les transports, soit environ 140 M€ par an. Ces nouvelles recettes, qui pourraient notamment prendre la forme d'une taxe additionnelle spéciale annuelle (taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties et à la cotisation foncière des entreprises) et d'une taxe annuelle sur les surfaces de stationnement, devraient être adoptées dans le cadre de la discussion du projet de loi de finances initiale pour 2015.

Compte tenu de ces nouvelles recettes, le total des recettes permanentes du budget 2015 se situerait autour de 4,03 Mds€ soit un montant quasi stable (+0,2%) par rapport au BP 2014 (4,02 Mds€).

En outre, la loi de finances pour 2015 devrait également finaliser le nouveau dispositif des aides aux employeurs d'apprentis et prévoir les crédits nécessaires pour la compensation aux régions. Il en va de même pour les transferts de compétences en matière de formation professionnelle.

## **2.3.2. Un recours à l'emprunt maîtrisé et soutenable qui permet le maintien des efforts d'investissement de la Région**

En 2015, comme les années passées, le niveau de l'emprunt restera compatible avec les équilibres financiers à moyen terme.

Le montant des dépenses et le niveau de l'emprunt retenus conduiront à ce que l'encours de dette à horizon de la fin 2015 demeure dans l'objectif fixé sur la mandature soit 5,5 Mds€ à fin 2015, préservant ainsi le taux d'épargne brute, en dépit de la baisse des recettes de fonctionnement, de même que la capacité d'autofinancement.

C'est dans ce cadre que s'inscrira le projet de budget 2015, qui s'attachera à maintenir un niveau élevé d'intervention et d'investissement, malgré la stagnation des ressources et en tenant compte d'une augmentation des crédits nécessaires au service de la dette (+80 M€) liée principalement à celle du remboursement du capital.

### 3. Les perspectives pluriannuelles

#### 3.1. Des contraintes qui vont s'accroître en matière de recettes à périmètre constant

##### 3.1.1. Des ressources permanentes en baisse

A horizon 2017 et à périmètre constant, les recettes devraient connaître une baisse de l'ordre de -1,5% par an en moyenne (-60 M€ par an).

Cette baisse est directement liée à la baisse de la DGF dans le cadre de la participation des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics souhaitée par le Gouvernement. Pour la Région, cet effort représente à lui seul une baisse annuelle de ressources de -74 M€, soit 2% des ressources permanentes totales.

Ainsi, la progression des recettes fiscales sur la période est à ce stade insuffisante pour compenser la baisse des dotations, confirmant le besoin de ressources fiscales plus dynamiques et cohérentes avec l'évolution structurelle des dépenses sur l'ensemble des compétences dont les régions ont la charge.

- **La poursuite de la baisse des dotations de l'Etat**

L'article 11 du projet de loi de programmation des finances publiques pour les années 2015 à 2019 fixe un objectif triennal total de réduction des concours de l'État de 11 Mds€, soit de 3,67 Mds€ par an entre 2015 et 2017. Pour la Région, cet effort représente une baisse annuelle de la DGF de 74 M€/an.

Dans ces conditions, la DGF régionale s'élèverait en 2017 à 484 M€, soit un niveau inférieur de 251 M€ à celle perçue en 2013, avant l'intervention de la première baisse en 2014. Dans le cadre de sa participation à l'effort de redressement des comptes publics, la Région aura contribué à terme à hauteur de près de 8% de ses ressources de fonctionnement.

Les perspectives pluriannuelles maintiennent à ce stade en valeur les trois autres dotations qui devraient être encore perçues par la Région en 2017 : la DRES en investissement ainsi que la DGD et la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale en fonctionnement.

Entre 2015 et 2017, la baisse des dotations s'établirait au total à -10,8%/an en moyenne. Au terme de cette période, les dotations ne devraient plus s'élever qu'à 585 M€, soit une baisse de moitié par rapport à 2013, et représenter autour de 15,5% des recettes permanentes régionales (contre près du double en 2013).

- **Une faible progression des recettes fiscales**

Sur la période 2015 à 2017, les recettes fiscales à périmètre constant pourraient progresser de l'ordre de +1,4%/an en moyenne, soit un niveau inférieur au niveau d'inflation prévu<sup>20</sup>.

---

<sup>20</sup> Evolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabacs) prévue à 1,4% en 2016 et 1,75% en 2017 dans le projet de loi de programmation des finances publiques



Cette faible progression s'explique par les fluctuations de la fiscalité directe régionale, découlant pour partie de celles des prélèvements au titre de la péréquation CVAE qui en minorent le rendement.

### **La fiscalité directe régionale**

Sur la base des hypothèses macroéconomiques du PLF 2015, la CVAE et les IFER pourraient progresser au rythme moyen de +1,6%/an entre 2015 et 2017.

Toutefois, compte tenu de la progression attendue de la CVAE en 2015 (+4,9%), le prélèvement au titre de la péréquation CVAE, qui devrait diminuer significativement en 2015 (-85%), pourrait à nouveau connaître une forte progression en 2016 (multiplication par 5), puis se quasi-stabiliser en valeur en 2017.

Au total, la fiscalité directe régionale pourrait baisser de -4,5% en 2016 pour progresser à nouveau de +4,3% en 2017, ce qui conduirait en moyenne à une baisse annuelle de -0,2% sur la période.

### **Les autres recettes fiscales hors TICPE**

La progression sur la période des autres recettes fiscales (+4,6%/ an en moyenne) est portée par l'augmentation attendue de la RCB.

Le produit de RCB est évalué à 200 M€ à compter de 2016, c'est-à-dire un niveau de recette conforme aux objectifs fixés par le Protocole d'accord sur les transports de janvier 2011 qui prévoyait une recette supplémentaire, consécutive à la réforme de 2010, de 113 M€/an (soit, compte tenu d'un produit moyen avant réforme de 87 M€/an, une recette régionale totale de 200 M€/an en moyenne).

Au-delà, les réformes engagées en 2014 en vue de dynamiser les ressources dédiées à l'apprentissage et à la formation professionnelle, qui ont consisté au remplacement de dotations par des ressources fiscales, devraient commencer à porter leurs fruits dès 2016 :

- la part de nouvelle taxe d'apprentissage constituant la Ressource régionale à l'apprentissage, telle que définie dans la LFR d'août 2014, devrait progresser au rythme moyen annuel de +3,1% sur la période sur la base des hypothèses de croissance de la masse salariale du secteur privé prévues dans le rapport économique et social financier annexé au PLF 2015 ;
- les frais de gestion de fiscalité directe destinés au financement de la formation professionnelle en remplacement de la « DGD formation professionnelle » à compter de 2014, pourraient progresser quant à eux au rythme de +2,7% en moyenne sur la période (niveau conforme aux hypothèses du PLF 2015).

Pour ce qui est du produit de taxe sur les cartes grises, la progression est estimée autour de +1,3%/an et repose sur une hypothèse de reprise modeste de la consommation sur la période avec une croissance du marché du neuf de +2%/an et de +1% pour le marché de l'occasion (qui représente environ 2/3 des immatriculations en Ile-de-France).

### **La TICPE**

La Région devrait percevoir sur la période cinq parts de TICPE qui globalement présenteraient une baisse moyenne de -0,4%/an.

Le droit à compensation, légalement garanti, est stable. Une projection de l'évolution des consommations régionales de carburants conduirait à une baisse moyenne de -0,6%/an des deux modulations régionales (modulation 2007 et TICPE Grenelle).

Au-delà, la Région percevra la part de TICPE en compensation de la DGD formation professionnelle (-0,5%/an compte tenu de l'évolution des consommations nationales de carburants et des fractions de tarifs spécifiques à cette fraction<sup>21</sup>).

Pour ce qui est de la part de TICPE perçue en compensation des primes à l'apprentissage, et dont les montants versés et garantis sont fonction des modalités de calcul de la compensation, celle-ci devrait diminuer de -17% environ en 2016 et de -3,3% en 2017, sur la base de la réforme des primes à l'apprentissage prévue dans la LFI 2014<sup>22</sup>.

Enfin la part de TICPE qui constituera, avec la taxe d'apprentissage, la ressource régionale à l'apprentissage, devrait progresser au rythme de +1,8%/an en moyenne puisque la loi indexe le montant versé sur la masse salariale du secteur privé de la pénultième année.

**Au total, à périmètre constant, les recettes régionales pourraient décroître sur la période de -1,5%/an en moyenne pour atteindre environ 3,91 Mds€ en 2017 (y compris recettes nouvelles d'investissement pour le Nouveau Grand Paris).**

### 3.1.2. La dette

Au-delà des contraintes en recettes, les crédits nécessaires au service de la dette vont continuer à progresser pour atteindre autour de 740 M€ en 2017, avec un montant pour l'amortissement du capital autour de 520 M€.

La Région a su bénéficier cependant d'un contexte de taux d'intérêt favorable jusqu'à présent dans le cadre de sa stratégie de gestion de dette prudente et optimisée, ce qui lui permet de limiter la charge de la dette en intérêts.

---

<sup>21</sup> Ces fractions de tarifs s'établissent à 0,79€/hl pour les supercarburants sans plomb et 0,56€/hl pour le gazole, et s'appliquent, contrairement à la modulation TICPE de 2007 et à la TICPE Grenelle, au total des consommations nationales et ne sont donc pas régionalisées. Le produit total collecté au niveau national est reversé aux régions au prorata de la répartition de la DGD formation professionnelle en 2013.

<sup>22</sup> La prévision ne tient pas compte à ce stade de la réforme du régime des primes qui devrait intervenir dans le cadre de la discussion du PLF 2015.

### 3.2. Le poids croissant des charges obligatoires de fonctionnement

- Les déterminants de l'évolution générale des dépenses obligatoires

Les dépenses de fonctionnement liées à des contributions ou au versement de participations obligatoires a connu un fort dynamisme sur la période 2009-2014, avec un taux de croissance annuel moyen de 2,1 % soit +46,5 M€ par an en valeur absolue sur la même période. Le budget 2014 retient cependant une évolution de ces dépenses moins rapide que la moyenne sur la période (+1,8 % soit +37,7 M€), hypothèse qui devrait être vérifiée en exécution (cf. partie 2.1.2.).

La croissance de ces dépenses obligatoires a été permise par l'augmentation à due concurrence du total des crédits de fonctionnement (hors chapitres financiers), ce qui explique la stabilité de leur part relative dans les dépenses réelles de fonctionnement, aux alentours de 80 % du total des dépenses réelles de fonctionnement. L'évolution marginale de ce taux au budget 2014 (81 %) tient principalement au ralentissement du rythme de croissance de ces dépenses obligatoires par rapport à celui des autres dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses obligatoires versées par la Région

En M€

	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	Taux de croissance annuel moyen
Contribution au STIF	562,5	577,8	593,4	604,1	615,6	627,9	2,2%
Ressources humaines	378,6	381,7	387,1	402,3	415,6	435,1	2,8%
Apprentissage (hors mesures d'accompagnement)	258,4	263,1	287,2	309,0	321,2	311,6	3,8%
Lycées**	192,3	188,6	192,0	214,1	210,5	212,6	2,0%
Formation professionnelle *	203,1	198,5	186,5	183,7	197,3	197,7	-0,5%
Formations sanitaires et sociales	160,5	157,8	160,6	165,4	167,9	173,9	1,6%
Tarifification sociale	117,1	126,6	130,8	134,7	139,0	146,1	4,5%
<b>Total dépenses obligatoires</b>	<b>1 872,5</b>	<b>1 894,1</b>	<b>1 937,5</b>	<b>2 013,3</b>	<b>2 067,1</b>	<b>2 104,8</b>	<b>2,4%</b>
Autres dépenses de fonctionnement (hors dette)	471,3	476,0	491,2	498,8	478,6	495,9	1,0%
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 343,8</b>	<b>2 370,1</b>	<b>2 428,7</b>	<b>2 512,1</b>	<b>2 545,8</b>	<b>2 600,6</b>	<b>2,1%</b>
<b>Part des dépenses obligatoires</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>80%</b>	<b>81%</b>	<b>81%</b>	

\* Correspond aux dépenses liées à la qualification par la formation continue, à la formation continue des aides soignantes et auxiliaires de puériculture, la rémunération des stagiaires et la part obligatoire des dépenses de soutien aux missions locales.

\*\* hors autres services périscolaires et annexes non obligatoires (aides sociales, schéma des formations)

1. Ces dépenses présentent une certaine rigidité, qui est d'abord et avant tout liée au périmètre des compétences exclusives confiées par le législateur aux régions.

Les dépenses obligatoires présentées dans le tableau ci-dessus correspondent en effet soit à des compétences transférées à l'ensemble des régions (gestion des lycées, politique de l'apprentissage, de la formation professionnelle et des formations sanitaires et sociales), soit à l'exercice de compétences propres à la Région Ile-de-France (contributions au système francilien de transport en commun), auxquelles s'ajoutent les charges de personnel, dépenses consubstantielles à l'exercice des missions de l'administration régionale.

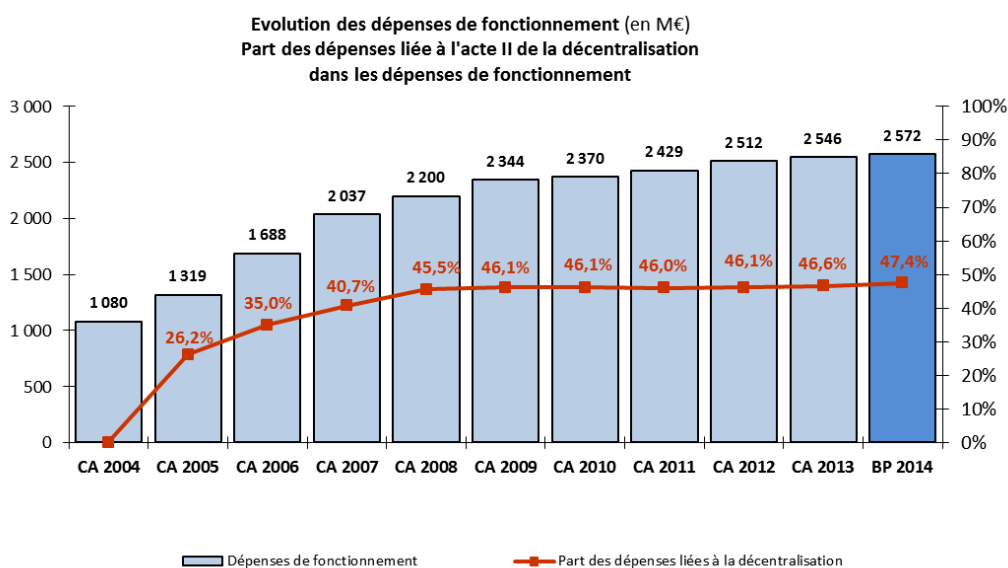
Sont ainsi exclus de ce socle de dépenses des postes budgétaires qui ne correspondent pas à l'exercice de compétences exclusives par la Région, mais qui peuvent présenter une rigidité à court ou moyen terme : obligations contractuelles, marchés publics pluriannuels, engagements de la Région à l'égard de ses organismes associés, dispositifs impliquant un soutien régional sur plusieurs exercices (par exemple, engagement triennal sur le dispositif de permanence artistique et culturelle ou sur les contrats aidés, mise en œuvre progressive d'une tarification sociale unique dans l'ensemble des cantines des lycées franciliens).

L'évolution pluriannuelle des dépenses liées à des compétences transférées au titre de la loi de décentralisation d'août 2004 est présentée infra. Si la tendance à une stabilisation de la part prise par ces dépenses dans l'ensemble des dépenses réelles de la Région s'est confirmée sur les derniers exercices, elle ne doit pas occulter l'accroissement du coût net cumulé de la décentralisation et le déficit de compensation de ces transferts en termes de ressources. Cette problématique d'une juste compensation, sous la forme de ressources fiscales dynamiques, se pose avec d'autant plus d'acuité que les évolutions législatives récentes (loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie) ou anticipées (projet de loi en débat portant nouvelle organisation territoriale de la République) étendront le champ des compétences obligatoires régionales à compter de 2015.

### Les dépenses de fonctionnement liées à l'acte II de la décentralisation

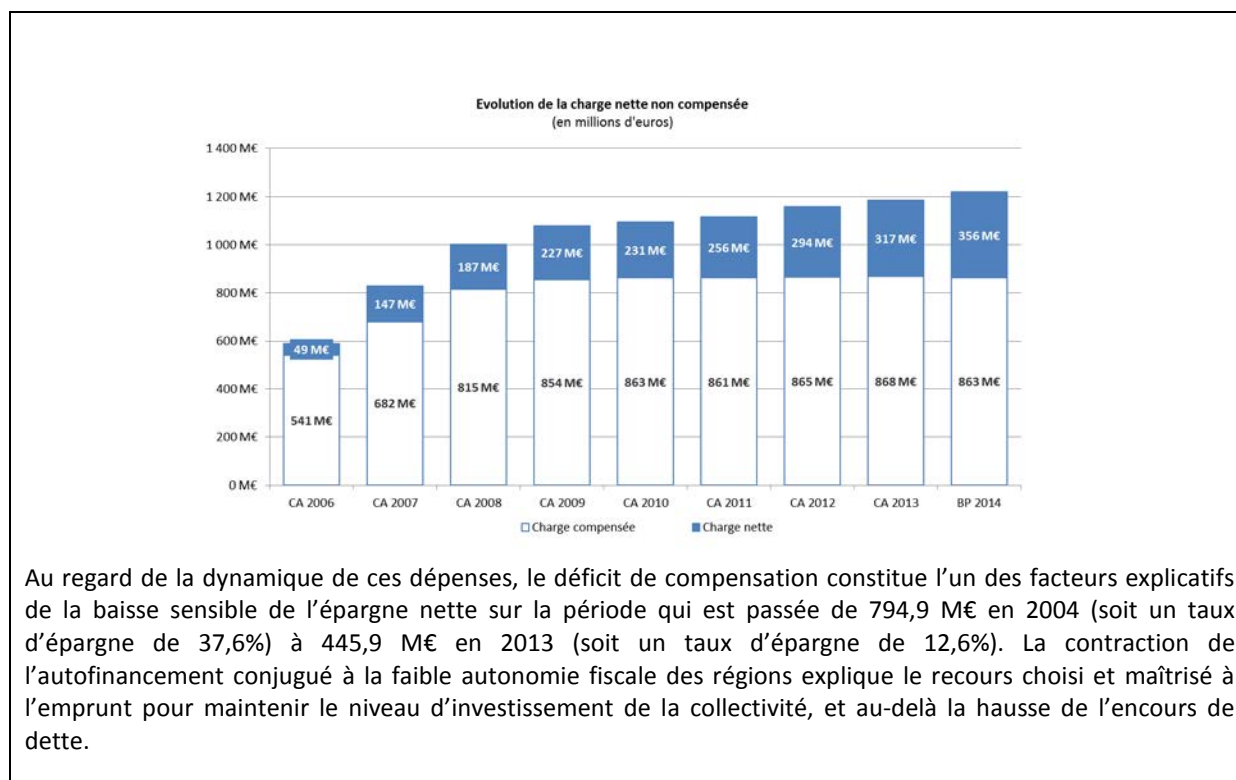
Les dépenses liées à des compétences transférées par la loi de décentralisation d'août 2004 ont connu en 2013 une évolution (+2,3%) plus importante que celle constatée pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement hors charges de la dette (+1,3%), la part de ces dépenses s'établissant autour de 46,6%.

Leur croissance résulte désormais pour l'essentiel d'une politique volontariste, assumée et revendiquée par la Région sur ces différents domaines de compétences. Parmi les mesures qui ne font pas l'objet de compensation de l'Etat, il est notamment possible de citer le développement de l'offre nouvelle en matière de transports en commun, les mesures en faveur des agents techniques titulaires des lycées ou encore la décision d'aligner les bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur.



La tendance à une stabilisation de la part prise par les dépenses liées à la décentralisation dans l'ensemble des dépenses réelles de la Région ne doit pas occulter l'accroissement du coût net cumulé de la décentralisation, soit 1 707 millions d'euros de charge nette à fin 2013<sup>23</sup>. En effet, quels que soient les motifs de l'évolution de ces dépenses (changement de contexte économique, mauvaise évaluation initiale de la charge ou remise à niveau des politiques transférées), la compensation via une fraction de la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) n'évolue plus que marginalement depuis 2008.

<sup>23</sup> Source : CA 2013



2. Au-delà des effets de périmètre liés à l'extension des compétences exclusives régionales, le socle actuel de ces dépenses présente également une dynamique difficile à maîtriser, résultant de facteurs largement exogènes.

C'est notamment le cas de l'évolution des dotations assises sur la croissance des effectifs, qu'il s'agisse des dotations régionales versées aux établissements d'enseignement secondaire (dotations globales de fonctionnement des lycées – DGFL), aux centres d'apprentissage ou aux structures de formations sanitaires et sociales, mais aussi des aides en faveur des jeunes stagiaires de la formation professionnelle ou de l'attribution des primes aux employeurs d'apprentis.

L'évolution des dépenses de fonctionnement consacrées aux transports en commun relève également de facteurs d'évolutions s'imposant largement à la Région. La contribution au syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF), fixée réglementairement à hauteur de 51 % des contributions des collectivités, a ainsi connu une croissance moyenne annuelle sur la période de +2,2 % (+2,0 % entre 2013 et 2014) en raison, d'une part, de la mise en service d'un grand nombre d'infrastructures liées au plan de mobilisation et, d'autre part, du lancement de plusieurs grands projets d'infrastructures prévus dans le cadre du Nouveau Grand Paris (tramways, prolongements des lignes 14 et 15, d'Eole à l'ouest), dont l'impact sera encore significatif au-delà de 2015.

Les dispositifs de tarification spécifique à destination des personnes les plus modestes et des jeunes (carte Imagine R) sont à rattacher à cette obligation de contribution régionale au fonctionnement du système de transport (compensation des moindres recettes pour le STIF), dans une période de crise économique qui a vu, par ailleurs, le nombre de bénéficiaires de la Tarification sociale Transports augmenter sensiblement sur les derniers exercices (668 000 en décembre 2013, soit +26 000 bénéficiaires sur un an) et le nombre de porteurs de forfaits Imagine R se maintenir à un niveau élevé (plus de 825 000 scolaires et étudiants sur l'année scolaire 2013/2014).

L'évolution de la masse salariale de l'administration régionale (cf. infra), en tant qu'elle repose sur l'application de règles statutaires et de mesures réglementaires, présente également une dynamique tendancielle largement mécanique, renforcée par l'actualisation annuelle de certaines dépenses en loi de finances et de financement de la sécurité sociale (taux de cotisations sociales et pensions).

3. La dynamique des dépenses obligatoires repose enfin sur une politique revendiquée de la Région pour compléter le socle de ses interventions obligatoires dans certains domaines où s'impose l'exigence d'une plus grande justice sociale et de réduction des inégalités.

C'est particulièrement le cas dans le domaine de la formation initiale, où l'effort supplémentaire de la Région peut prendre la forme de modalités de calcul des subventions intégrant une dimension sociale (par exemple, dotation de solidarité ou complément de dotation DGFL des lycées pour les établissements accueillant des actions liées à la lutte contre le décrochage scolaire et des projets de Réussite pour tous de scolarisation) ou visant à prendre en compte des inégalités territoriales ou structurelles (par exemple, dotation spécifique aux petits lycées dans le cadre de la DGFL ou aux CFA gérant un internat en propre). Cette démarche volontariste peut également prendre la forme d'une aide directe aux bénéficiaires de la formation initiale, dans une logique d'égalité de traitement avec des publics (cas de l'alignement annuel des bourses pour les formations sanitaires et sociales sur l'évolution des bourses de l'enseignement supérieur).

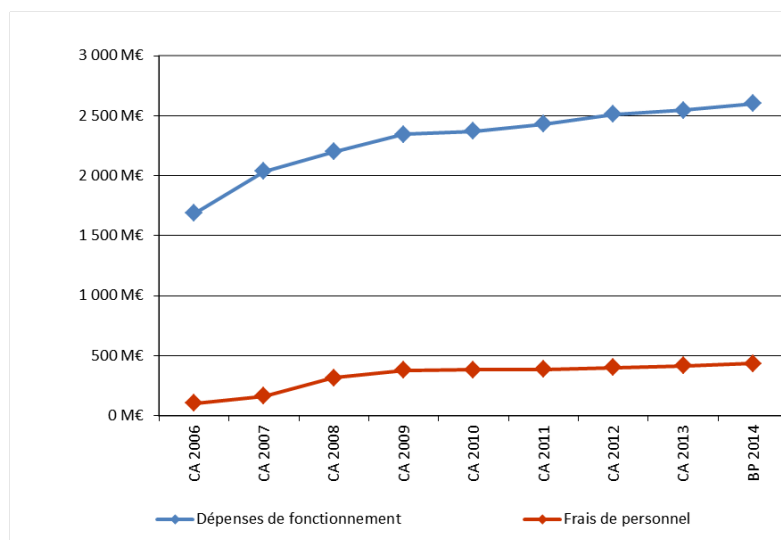
- **Les déterminants de l'évolution des dépenses de personnel**

Entre 2013 et 2014, les dépenses de personnel<sup>24</sup> inscrites ont augmenté de 4,7%, passant de 415,6 M€ (CA 2013) à 435,1 M€ (BP 2014). Cette progression globale, supérieure à la moyenne observée en 2013<sup>25</sup> en métropole (+2,1%), s'inscrit dans un contexte régional spécifique de déprécarisation et de revalorisation du régime indemnitaire des agents de catégorie C des lycées, mesures lancées en 2013 et poursuivies sur 2014. Il convient de souligner qu'en Ile-de-France, les dépenses de personnel par habitant (33 €/habitant en 2013) restent d'un niveau très inférieur à la moyenne métropolitaine hors Corse (48 €/habitant), avec une part moindre dans le total des dépenses de fonctionnement régionales (15 % contre 16,8% en moyenne dans les autres régions métropolitaine hors Corse).

---

<sup>24</sup> Budget du secteur Iof « PRH » en crédits de paiement de fonctionnement, tel que présenté dans l'exposé des motifs des comptes administratifs 2006 à 2013 et au BP 2014

<sup>25</sup> BP 2013 des collectivités hors IDF (dernières données disponibles DGCL) ; la méthodologie retenue par la DGCL retient des natures de dépenses de personnel plus limitées que celles retenues par la Région, mais sans incidence sur la comparaison des ratios et des évolutions relatives des dépenses des régions.



Alors que les taux d'augmentation des frais de personnel étaient largement supérieurs à ceux de l'ensemble des dépenses durant la période de transfert des 8 145 agents des lycées, ils ont pu être contenus et même être légèrement inférieurs à la croissance globale des dépenses de fonctionnement en 2009 et 2011. Le ressaut de croissance des charges de personnel entre les exercices 2011 et 2012 (+3,9%) marque l'effet des dispositions statutaires obligatoires (glissement vieillesse technicité par exemple), de l'impact sur 2012 de l'évolution du régime indemnitaire des agents du siège et des lycées, mais aussi de diverses mesures d'amélioration du service public dans les établissements scolaires.

Si ces facteurs d'évolution tendancielle de la masse salariale ne sont pas propres à la Région Ile-de-France, celle-ci présente cependant une évolution sur les trois dernières années plus contenue que celle des autres régions, elles-mêmes singulières au regard des autres collectivités territoriales en raison des transferts massifs de personnel occasionnés par la loi du 13 août 2004.

Les déterminants d'évolution des dépenses de personnel tiennent à la fois de facteurs exogènes tenant à la législation et à la réglementation des rémunérations ou des cotisations ainsi que d'une politique régionale de ressources humaines construite autour de deux objectifs : maîtriser la dépense en optimisant les ressources disponibles et réussir l'intégration des agents techniques des lycées.

Concernant le premier volet, nonobstant le maintien de la valeur du point d'indice sur les derniers exercices, plusieurs textes réglementaires ont récemment pesé sur la masse salariale. Parmi les principales mesures, et par ordre décroissant d'impact sur les collectivités<sup>26</sup>, on peut citer notamment les relèvements successifs du minimum de traitement liés à la revalorisation du SMIC, l'augmentation du taux de contribution employeur à la CNRACL, décidée fin décembre 2012 et qui devrait s'étendre jusqu'en 2016, ou encore les mesures d'uniformisation des carrières, recrutements et avancement de grade telles que celles des rédacteurs territoriaux.

<sup>26</sup> Cf. Cour des comptes, « Les finances publiques locales », Rapport public thématique – octobre 2014.

Cette estimation recoupe les données budgétaires avancées sur le secteur du Personnel et des Ressources humaines lors du projet de budget 2014<sup>27</sup>. En effet, l'augmentation du budget consacré à la rémunération du personnel du siège, évaluée à +2,86%, relevait pour 73% de l'effet de mesures obligatoires ou réglementaires (GVT, GIPA, cotisations pensions civiles et IRCANTEC, revalorisation de la grille des catégories C), et pour le solde de mesures régionales (créations de postes dans le cadre de la généralisation d'une tarification au quotient familial dans les cantines des lycées, recrutement de 70 emplois d'avenir) ; s'agissant des agents des lycées, plus de 80% de la progression de la masse salariale résultait d'effets mécaniques, le solde correspondant à la poursuite de l'harmonisation des régimes indemnitaires des agents titulaires et à la déprécarisation de 240 agents non-titulaires.

La Région conserve la maîtrise de plusieurs leviers d'évolution de la masse salariale. La gestion optimisée des postes budgétaires en est un, qui a permis de piloter l'augmentation des effectifs, la recherche de redéploiements de postes, étant systématiquement recherchée pour absorber les évolutions de structure et l'impact de nouvelles politiques. L'échelonnement de la réduction des écarts de rémunération entre les agents régionaux en est un autre, afin de concilier égalité de traitement et maîtrise des dépenses.

#### **L'impact des dernières lois de décentralisation en matière de transfert de personnels et le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens**

L'évolution de la part consacrée aux dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement doit s'apprécier à compter de 2010, année au cours de laquelle l'ensemble des transferts ont été effectués dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Les dernières lois votées portant transfert de compétences aux régions s'accompagneront du transfert ou de la mise à disposition d'agents de l'Etat, mais dans des proportions beaucoup plus mesurées que lors des précédentes lois de décentralisation.

En matière de formation professionnelle ou de coordination du service public de l'orientation, les effectifs ou moyens équivalents transférés devraient rester très limités.

S'agissant de la gestion des fonds européens, le transfert de 16 postes par l'Etat (mise à disposition d'agents ou compensations financières qui exigent la création des supports budgétaires correspondants) interviendra en 2015, des recrutements d'agents non titulaires pouvant par ailleurs être effectués sur la base des crédits d'assistance technique dont le quantum dépendra des arbitrages définitifs sur les crédits délégués aux « organismes intermédiaires ».

#### **• Les leviers de la maîtrise des dépenses de fonctionnement**

L'évolution tendancielle des charges obligatoires de fonctionnement décrite précédemment continuera à se heurter en 2015 à la progression moins rapide des produits, qu'il s'agisse des recettes fiscales, suite à la réforme de la fiscalité locale consécutive à la suppression de la taxe professionnelle en 2010 qui a fait quasiment perdre tout pouvoir fiscal à la Région, ou de la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat engagée depuis 2014 et qui se poursuivra sur les prochains exercices.

<sup>27</sup> Projet de budget 2014 – Annexe 1 Administration générale.



Cet « effet de ciseau », conjuguant hausse tendancielle des dépenses obligatoires et baisse des ressources en fonctionnement (notamment fiscales), déjà visible sur le budget 2014, s'accroîtra sur 2015 et les exercices ultérieurs, avec pour conséquence de moindres marges de manœuvre sur la section de fonctionnement et la détérioration du taux d'épargne. Ces éléments, communs à l'ensemble des régions, ont été rappelés par la Cour des comptes dans son dernier rapport relatif à la situation des finances publiques locales (octobre 2014).

La Région entend poursuivre son action en faveur de la maîtrise de ses capacités financières, à travers, d'une part, une mobilisation forte en faveur du renforcement de marges de manœuvre sur les recettes, et, d'autre part, une gestion toujours rigoureuse de ses dépenses de fonctionnement, obligatoires et non obligatoires, dans le respect des priorités régionales.

En matière de recettes, si les régions ont obtenu en 2014, dans le cadre du Pacte de confiance entre l'Etat et les collectivités locales, de nouvelles ressources fiscales au titre du financement des dépenses de formation professionnelle, la réforme territoriale engagée et l'élargissement concomitant de leurs compétences, jusqu'ici dévolues à d'autres collectivités (collèges, routes, transports scolaires, développement économique), ne pourront se faire qu'au moyen d'une réallocation de la fiscalité locale entre collectivités territoriales et de l'attribution aux régions d'un panier de recettes dynamiques et cohérentes avec la croissance de leurs charges.

En termes de dépenses, plusieurs leviers sont également mobilisés pour assurer une maîtrise des charges de fonctionnement, en premier lieu la recherche de marges de manœuvre sur les compétences exclusives, compte tenu de leur poids relatif dans les dépenses de fonctionnement et de leur dynamique tendancielle.

C'est notamment le cas des dotations aux établissements de formation initiale (lycées publics, centres d'apprentissage, établissements des formations sanitaires et sociales) à travers la conduite d'un dialogue de gestion avec chaque établissement, pour identifier au plus près leurs besoins, l'application de règles d'attribution et de gestion uniformisées mais aussi la mise en œuvre d'une démarche de solidarité entre les structures (fonds de secours mutuels de la DGFL). Plusieurs réformes ont également été lancées afin de valoriser l'effet-volume que représentent les propriétés régionales auprès des fournisseurs, à travers notamment la mutualisation des marchés de chauffage (fourniture et entretien) et d'électricité pour les lycées publics franciliens. Enfin, la rénovation progressive de bâtiments (programme pluriannuel d'investissement dans les lycées) et l'installation de matériels moins énergivores porteront leurs effets sur les prochains exercices et contribueront à la maîtrise de la dynamique des charges de fonctionnement.

Au-delà, la maîtrise des équilibres structurels implique une gestion toujours plus rigoureuse des crédits ouverts sur les secteurs ne relevant pas des dépenses obligatoires, avec des interventions régionales fortes mais ciblées sur ces champs de compétences non exclusives, mais aussi la poursuite des économies de structure et de réforme de l'administration régionale (cf. 4.3.).

### 3.3. La croissance attendue des dépenses d'investissement

L'arrivée à maturité d'un nombre croissant d'opérations sur lesquelles s'est déjà engagée la Région, qu'il s'agisse du programme prévisionnel d'investissement dans les lycées ou des engagements au titre du contrat de projets Etat-Région 2007-2013, et les priorités réaffirmées dans le domaine des transports et des mobilités (plan de mobilisation 2013/2017 dans le cadre du Nouveau Grand Paris) devraient conduire au maintien voire à l'augmentation des besoins en crédits de paiement d'investissement (CPI) sur les prochains exercices.

Ainsi, la part des dépenses réelles d'investissement (hors amortissement de la dette), relativement stable dans le budget de la Région depuis 2010, avec une moyenne proche de 40% de l'ensemble des dépenses réelles (hors charge et amortissement de la dette), devrait se maintenir à un niveau élevé sur les prochains exercices en raison, d'une part, de la poursuite ou de l'achèvement des projets déjà engagés, et, d'autre part, du lancement d'opérations nouvelles, qui nécessiteront des besoins progressifs en CPI.

Le maintien d'un niveau élevé d'affectations sur les derniers exercices nécessitera un besoin encore significatif en termes de crédits de paiement sur les exercices 2015 à 2017 : le niveau des restes à mandater (RAM)<sup>28</sup> est en effet demeuré globalement stable sur les derniers exercices, en dépit de la progression des paiements en CPI, traduisant le maintien d'un besoin de couverture en CPI d'un niveau soutenu. Le niveau des RAM sur AP affectées s'établissait ainsi à 6 101 M€ à fin 2013<sup>29</sup>, contre 6 235 M€ à fin 2012 : hors solde des opérations clôturées et prorogées en 2013 (-134 M€), le montant des autorisations engagées en 2013 (1 679 M€) a été équivalent à celui des mandats payés sur l'exercice (1 675 M€).

Le ratio de couverture de ces RAM s'élève à 3,64 ans (3 ans et 8 mois) à fin 2013, proche de celui observé depuis 2011 (3 ans et 9 mois) ; ce ratio signifie que le stock actuel des AP nécessiterait 3 ans et 8 mois pour être soldé, sur la base d'un niveau de paiements équivalent à celui de 2013. Il constitue cependant un majorant, dans la mesure où il n'intègre pas notamment l'effet des opérations clôturées avant terme ni l'évolution de la structure des opérations correspondant à ces RAM – l'augmentation de la part relative des opérations longues (transports, construction de lycées) dans les affectations des derniers exercices se traduira en effet par un allongement de la durée des décaissements sur la période à venir. Il n'intègre pas, par ailleurs, le maintien d'un niveau significatif d'affectations nouvelles sur les prochains exercices, qui généreront à leur tour des besoins en CPI sur la période.

Cette dynamique des dépenses d'investissement correspond principalement à la couverture des opérations d'investissement des deux principaux secteurs, transports et mobilités (2 599 M€) et enseignement secondaire (1 207 M€), dont la part relative se maintient à un niveau élevé (62,4 % des RAM à fin 2013 contre 63,6 % à fin 2012) en dépit d'une augmentation de leur part relative dans le total des CPI mandatés en 2013 (59,8% contre 57% en 2012).

<sup>28</sup> Le montant des restes à mandater sur AP affectées (ou engagées) au 31 décembre d'un exercice correspond au stock des montants sur lesquels la Région s'est engagée à cette date n'ayant pas encore donné lieu à paiement ; il correspond ainsi au solde des engagements passés non encore honorés. Il est calculé, au regard du stock des affectations (ou engagements) non couvertes au début de l'exercice (RAM au 31/12 de l'exercice précédent), par comptabilisation des différents mouvements réalisés sur l'exercice, à la hausse (nouvelles affectations votées, demandes de prorogations acceptées au cours de l'année) comme à la baisse (crédits de paiement mandatés sur l'exercice, autorisations de programme clôturées à l'initiative des services opérationnels à l'issue du projet et opérations dont la caducité a été constatée en application des dispositions du règlement budgétaire et financier régional).

<sup>29</sup> Source : CA 2013

## **4. Les grandes orientations du budget 2015**

### **4.1. Le budget 2015 confortera l'action régionale en faveur de l'investissement et d'un modèle durable de développement au service de l'emploi et de la transition énergétique**

Dans la lignée des grandes orientations dessinées dans la présente mandature, l'emploi et l'investissement resteront la première priorité de la Région sur 2015, dans une logique constante de construction d'un modèle de développement durable sur le territoire francilien.

Le respect de cette priorité donnée au soutien aux investissements structurants et à l'emploi implique cependant, compte tenu des perspectives financières décrites précédemment, de poursuivre l'effort de maîtrise des dépenses de structure, par des réformes visant l'administration régionale comme ses partenaires, et, sur les autres domaines d'intervention régionaux, de consolider les actions mises en œuvre et de renforcer l'efficacité des dispositifs.

#### **4.1.1. La poursuite de l'effort régional en faveur des investissements structurants**

### **Une nouvelle étape pour les transports du quotidien et la mobilité**

La modernisation des transports collectifs, l'amélioration de la desserte, l'efficacité du service public et la prise en compte de la nécessité de la transition énergétique font partie des premières priorités des Franciliens. En prenant en charge le STIF, en engageant avec l'Etat et les départements une politique d'investissement massif, en œuvrant pour une tarification plus juste et plus solidaire, la Région a fait le choix de relever ces défis.

Cette ambition s'est concrétisée dans le domaine de l'offre. Les renforts d'offre décidés année après année depuis 2006, les contrats ambitieux signés par le STIF avec la SNCF, la RATP et les opérateurs du réseau OPTILE, la mise en place en 2013 et 2014 d'un plan de renfort de l'offre bus, les mesures tarifaires prises depuis 2010 ont permis au transport public de retrouver son dynamisme.

L'effort commence à porter ses fruits. On constate un moindre recours à l'automobile, un accroissement de la demande de transports collectifs ainsi qu'un nouvel engouement pour le vélo, la marche, l'usage des véhicules partagés et des nouveaux services de mobilité. La conversion écologique et sociale de l'Ile-de-France passe aujourd'hui par la transformation de l'ensemble de la chaîne de la mobilité.

Parallèlement, la Région a engagé, avec le Plan de modernisation pour les transports, un effort d'investissement sans précédent depuis 2008. L'enjeu est considérable, au plan social comme au plan économique, puisque le réseau de transport public francilien est l'un des plus fréquentés au monde.

Ce Plan de mobilisation s'inscrit dans une perspective à long terme. L'approbation du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) fin 2013, celle du Plan de déplacement urbain (PDU) et du Plan régional pour une mobilité durable en 2014 offrent à la Région un cadre de programmation pour les 15 prochaines années.

Il est partagé par l'Etat et les grandes collectivités franciliennes. Au travers du protocole signé avec le gouvernement en juillet 2013, le Nouveau Grand Paris regroupe désormais le Grand Paris Express et le Plan de mobilisation. 40 milliards d'euros d'investissements nouveaux sont ainsi programmés à l'horizon 2030. C'est un potentiel majeur en matière de création et de maintien d'emplois en Ile-de-France.

Ses effets sont visibles sur le terrain : 10 grands projets de métros, de tramways et de bus en site propre ont été réalisés depuis 2010 ; 2014 et 2015 verront la mise en service des tramways T8 et T6, des TCSP de Gonesse et du plateau de Saclay. 40 projets sont en phase travaux, comme la Tangentielle Nord ou les prolongements des lignes 4, 12 et 14, ou vont y entrer en 2015, comme le débranchement du T4 à Clichy-Montfermeil, le T1 vers Val-de-Fontenay ou le Tram-Train Massy Evry. Les chantiers de modernisation des RER A, B, C et D sont engagés.

L'année 2015 sera l'occasion de franchir une nouvelle étape dans la modernisation du réseau francilien. La signature d'un nouveau contrat de projet Etat-Région, l'annonce par le Premier ministre, le 13 octobre dernier, d'un engagement de l'Etat de 1,4 milliards d'euros en faveur des transports collectifs sur 2015-2020, l'affectation à la Région de ressources supplémentaires, la mobilisation dès 2014 des premiers financements de la Société du Grand Paris (SGP) vont permettre d'étayer l'effort et de l'inscrire dans la durée.

Le budget 2015 permettra à la Région d'être au rendez-vous de ses engagements. L'effort consacré aux transports traduira la priorité absolue que l'exécutif régional souhaite apporter aux enjeux de mobilité et d'accessibilité du service public, dans une période où la contrainte budgétaire est particulièrement forte.

S'agissant des transports en commun, la Région augmentera significativement son effort par rapport à 2014 et sera au rendez-vous de son engagement de consacrer 500 M€ par an aux chantiers du Nouveau Grand Paris. Les ressources supplémentaires confirmées par l'Etat, qui conditionnaient ce niveau d'investissement dans le Protocole du 19 juillet 2013, et les efforts consentis depuis deux ans, en l'attente de ces ressources, permettront de poursuivre à bon rythme les chantiers en cours, d'engager une nouvelle vague de prolongements du réseau tramway et de boucler les financements des grands projets – Eole à l'ouest, Métro Ligne 11.

Dans le domaine des mobilités, l'accent sera mis sur les réseaux de bus en site propre, mais également sur les modes de circulation actifs (vélos, cheminements piétons) pour lesquels l'effort engagé depuis le début de la mandature sera maintenu. La Région assurera également la promotion des nouveaux véhicules urbains, individuels ou partagés, électriques ou gaz naturel pour véhicules (GNV), grâce au nouveau dispositif d'intervention innovant, approuvé en 2014, dont les premières opérations sont en cours de déploiement sur un grand nombre de territoires en Ile-de-France, en zones très urbaines comme en zones péri-rurales.

Dans le domaine du fret, le contrat de plan sera l'occasion d'amplifier l'effort en faveur du réseau fluvial et de la logistique urbaine. La démarche engagée avec l'Etat et les régions normandes dans le cadre d'un contrat interrégional « Vallée de la Seine » permettra de développer l'offre et l'efficacité du système portuaire séquanais, dans un contexte à nouveau porteur.

Au plan tarifaire, les mesures prises en 2013 et 2014 (« complément de parcours », dézonage d'été, le week-end et les jours fériés et pendant les petites vacances) continueront à faciliter la mobilité des usagers, dans la perspective de la tarification unique. Les modalités de la mise en œuvre complète de la tarification unique auront vocation à être débattues dans le cadre de l'examen du budget 2015 du STIF et de la Région.

### **La poursuite de l'effort patrimonial de la Région en faveur des lycées**

L'engagement régional en faveur des investissements structurants trouvera également sa pleine traduction en 2015 dans la poursuite de l'effort conduit depuis le début de la mandature en faveur de la construction, de la rénovation, de l'entretien et de l'équipement des lycées, pour continuer à améliorer les conditions d'accueil des communautés scolaires, répondre aux impératifs démographiques et préfigurer le lycée de demain. Dans une période de crise économique marquée, cet effort traduit également le soutien régional au BTP, mobilisant l'ensemble des acteurs du secteur (équipes d'architectes, bureaux d'études techniques, entreprises du BTP).

Cette vision stratégique ambitieuse en matière de construction et de rénovation des lycées est portée par le programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2012-2022, adopté par l'assemblée régionale en novembre 2012, qui définit les priorités régionales au regard des évolutions démographiques, des besoins patrimoniaux, du développement équilibré des territoires et de l'objectif de lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Dans le cadre du PPI 2012-2022 et des plans précédents, 118 opérations sont aujourd'hui en cours ou livrées, pour un montant total de près de 1,8 milliard d'euros. L'année 2015 permettra de lancer de nouvelles opérations d'extension de capacités ou de nouvelles rénovations / constructions de bâtiments pédagogiques s'inscrivant dans cette programmation. Seront également prévus en 2015 des moyens renforcés au titre de la mise en accessibilité des lycées publics franciliens aux personnes en situation de handicap ainsi que les travaux de construction d'internats de proximité, cofinancés par l'ANRU, pour favoriser la réussite des lycéen(ne)s.

Dans le prolongement de l'Agenda 21 Ile-de-France de 2009 et du Plan climat régional de 2011, la transition énergétique représentera par ailleurs un axe stratégique fort de cette programmation immobilière, à travers, d'une part, la déclinaison des objectifs du programme environnemental régional dans les programmes de construction et de rénovation (construction de lycées neufs « zéro énergie », construction / rénovation de bâtiments « basse consommation ») et, d'autre part, une politique active de maîtrise de l'énergie passant par le programme des rénovations thermiques et de renouvellement du matériel de chauffage dans le cadre d'une gestion désormais mutualisée des marchés de fourniture et de maintenance des installations de chauffage.

### **L'appui à la recherche et à l'enseignement supérieur**

Partenaire reconnu par la communauté universitaire francilienne, la Région poursuivra en 2015 son action en faveur du soutien à l'investissement public en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Si les opérations qui seront inscrites dans le prochain CPER 2015-2020 ne sont pas encore connues et le niveau des financements de l'Etat non encore stabilisé, la Région entend s'engager fortement en 2015 dans ce domaine, par l'inscription en priorité des moyens nécessaires à la poursuite des grandes opérations engagées au titre du CPER 2007-2013 – on peut notamment citer la poursuite des travaux de restructuration de la faculté de médecine de l'Université Paris-Sud au Kremlin-Bicêtre, la construction / rénovation de bâtiments de recherche de l'Université Paris 8 à Saint-Denis ou la poursuite de l'opération d'aménagement de la faculté de médecine Henri Mondor de l'université Paris-Est Créteil. Ces engagements régionaux seront complétés de dotations au titre d'opérations nouvelles inscrites dans le prochain CPER. De même, la Région poursuivra son action en faveur de l'amélioration des conditions de vie étudiante, à travers le financement d'investissement dans les bibliothèques universitaires, espaces de travail et logements étudiants – l'exercice 2015 sera notamment marqué par la finalisation des travaux dans la Maison de l'Ile-de-France sur le campus de la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), permettant l'accueil des premiers étudiants en 2016.

Concernant la recherche, le niveau des dotations en investissement sera stabilisé par rapport à 2014 et permettra notamment la poursuite du soutien régional à l'équipement scientifique des laboratoires (soutien aux « domaines d'intérêt majeur » et dispositif SESAME).

### **Le soutien aux politiques en faveur du logement, du renouvellement urbain et de l'aménagement**

Pour 2015, dernière année de l'actuelle mandature régionale, le budget dédié au **logement** s'inscrira résolument dans la continuité des engagements passés, exigence nécessaire au développement d'une action efficace dans un secteur d'investissement qui s'inscrit dans un temps

long et dont les acteurs ont besoin d'une relative stabilité. Il traduit également la prise en compte des enjeux à venir en matière de conversion écologique et sociale.

Les moyens dédiés par la Région aux investissements dans ce domaine seront ainsi reconduits en 2015, notamment pour soutenir l'offre nouvelle de logements (logements locatifs sociaux et très sociaux, logements pour étudiants, jeunes et apprentis), intervention essentielle alors que la production globale, en particulier en Ile-de-France, peine à répondre aux besoins des Franciliens et aux objectifs fixés, et que le soutien financier dédié au logement locatif social par d'autres acteurs institutionnels vient parfois à manquer.

De même, l'aide à l'amélioration du parc existant sera maintenue à haut niveau, sur les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique et sociale et le soutien au secteur des copropriétés en difficulté.

Dans le domaine de l'**aménagement du territoire**, de la planification et de la mise en œuvre de stratégies métropolitaines, la Région continuera de jouer un rôle majeur, accru depuis la loi du 13 août 2004, en contribuant au financement de nombreux projets d'aménagements portés par les collectivités territoriales (communes, intercommunalités et départements) en faveur de l'amélioration du quotidien des Francilien(ne)s et de l'accès à des infrastructures, des logements, des équipements ou à des espaces verts.

En 2015 sera également approuvé un nouveau contrat de plan Etat-Région (CPER) pour la période 2015-2020, outil majeur de mise en œuvre du Grand Paris des Transports et du Logement. En parallèle, les engagements pris dans l'actuel CPER seront pris en compte sur l'année 2015 afin de permettre une continuité d'action et d'éviter les à-coups dans le déroulé des projets arrivés en phase opérationnelle. En inscrivant ces perspectives, l'exécutif se donne les moyens de poursuivre avec cohérence les efforts engagés depuis plusieurs années.

Dans un contexte financier contraint et un paysage institutionnel en pleine mutation, la Région affirme avec ce projet de budget 2015 en matière d'aménagement sa volonté de poursuivre les engagements en cours et de préparer l'avenir. Elle confirme ainsi son rôle de premier partenaire des collectivités franciliennes avec :

- le maintien et la finalisation des dispositifs actuels du Contrat de projets Etat-Région (CPER) 2007-2013 prorogé, notamment sur le GP3 (TIRN et dynamiques de cohésion et d'innovation), qui permettra d'honorer les engagements contractés, tout en assurant la transition vers une nouvelle contractualisation ;
- le soutien aux Parc Naturels Régionaux (PNR) et la poursuite des démarches de création de deux PNR supplémentaires (Bocage Gâtinais et Brie et deux Morin) ;
- la mise en place d'une nouvelle contractualisation déclinant le volet territorial du nouveau CPER 2015-2020, pour lequel la Région souhaite donner la priorité à la relance de la construction de logements en Ile-de-France, à l'aide aux maires bâtisseurs et à la transition énergétique ;
- la montée en puissance de la mise en œuvre du Schéma directeur de la Région Ile-de-France approuvé le 27 décembre 2013, lequel constitue désormais le cadre partagé de réflexion et d'intervention en matière d'aménagement à l'échelle du territoire francilien.

#### 4.1.2. Le maintien d'un budget volontariste en faveur de la jeunesse, de l'emploi et du soutien à l'économie francilienne

Première région d'Europe par son PIB, ses 700 000 entreprises implantées sur son territoire et ses 6 millions d'emplois, premier pôle européen en matière de recherche et développement, première destination touristique mondiale, l'Ile-de-France dispose d'atouts indéniables mais doit également faire face aux défis de la crise et aux enjeux d'un développement économique durable, faisant toute sa place aux jeunes Franciliennes et Franciliens.

En tant que chef de file en matière de développement économique, de formation et d'apprentissage, la Région entend donc poursuivre en 2015 son action en faveur de la jeunesse, de l'emploi et du soutien à l'économie francilienne, autour de trois axes forts et cohérents : l'accompagnement des jeunes Franciliens (apprentis mais aussi lycéens) au-delà de ses compétences exclusives, en créant les conditions, en termes d'égalité sociale et territoriale, pour leur réussite ; le soutien à l'emploi et aux actions de formation professionnelle, en tant que droit effectif pour tous mais aussi levier pour le devenir économique de notre région ; le soutien aux entreprises, notamment des PME franciliennes, en tant que moteurs de la croissance et de l'emploi en Ile-de-France.

### **1. L'accompagnement des jeunes Franciliens de l'enseignement secondaire et de l'apprentissage**

Avec 450 000 lycéens et 103 000 apprentis, soit respectivement 20% et 25% des effectifs nationaux, la Région entend conduire une politique résolue de lutte contre les inégalités sociales et territoriales et donner à chaque jeune Francilien(ne) les conditions d'une réelle réussite pour toutes et tous et d'une confiance en leur avenir, dans un temps où les qualifications sont déterminantes pour l'accès à l'emploi comme pour le développement économique.

Au-delà de l'effort en matière de construction et de rénovation des lycées décrit précédemment, elle entend notamment poursuivre son effort en faveur du quotidien des élèves franciliens, en créant les conditions d'études, notamment par la fourniture de matériels pédagogiques, et de vie scolaire propices à la réussite de chacun.

La Région entend ainsi poursuivre son soutien aux projets des lycéen(ne)s et des communautés pédagogiques, à travers les actions en faveur de la citoyenneté et de la démocratie lycéennes, de l'égalité femmes/hommes, de l'ouverture à la culture et à la création artistique, du travail de mémoire et de compréhension de l'histoire ou encore les 42 budgets participatifs des lycéens et la démarche écoresponsable, dans laquelle 78 établissements sont engagés.

La Région poursuivra la réforme engagée en 2014 du service public de la restauration scolaire, fondée sur une tarification plus juste basée sur le quotient familial et une grille de tarification progressive et homogène, une meilleure qualité nutritionnelle des produits services dans les cantines des lycées franciliens et une lutte plus efficace contre le gaspillage alimentaire. Les premiers résultats de cette réforme dans les 114 établissements de Seine-Saint-Denis et du Val d'Oise, très positifs, ne peuvent qu'inciter à la poursuite de cette réforme, qui concernera les 112 lycées de Seine-et-Marne et du Val-de-Marne à la rentrée 2015.

La Région entend également continuer, en 2015, à jouer son rôle de coordination des initiatives dans les territoires en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire, dans la lignée du plan d'action adopté par l'assemblée régionale en avril 2013 et des compétences transférées à la région à compter de janvier 2015 par la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Si l'Ile-de-France a connu, comme dans le reste de la France, un recul du nombre d'apprentis sur l'année scolaire précédente, celui-ci reste néanmoins beaucoup plus faible qu'ailleurs, grâce notamment au travail conduit sur la qualité et le suivi des contrats, appuyé par un budget en constante augmentation sur les derniers exercices (388 M€ en 2014).

**L'apprentissage**, voie de confiance pour favoriser l'emploi en Ile-de-France, restera au cœur des orientations budgétaires régionales sur 2015, avec l'objectif de décliner, sur le territoire francilien, l'objectif national de 500 000 apprentis en 2017 fixé par le Gouvernement. Si le budget consacré à l'accompagnement des employeurs d'apprentis continuera d'enregistrer les effets de la réforme initiée en 2014 concernant la prime d'apprentissage, la Région entend accompagner les dernières

mesures annoncées par le Président de la République dans ce domaine (cf. partie 1.3.) et maintenir son soutien aux centres d'apprentissage d'Ile-de-France.

Ce soutien au développement du nombre d'apprentis ne peut cependant se concevoir sans une action qualitative affirmée, permettant de renforcer l'accès à l'apprentissage des publics les plus en difficulté et de lutter contre les ruptures de contrats. Cette action passera notamment par la poursuite des actions menées en faveur de l'amélioration de la qualité de la formation, l'innovation pédagogique et la diffusion des équipements numériques, mais aussi un soutien orienté vers les formations de niveau IV et V et la lutte contre le décrochage

Les moyens consacrés au soutien à la construction et aux travaux dans les CFA seront également stabilisés au niveau de 2014.

## **2. Une action renforcée en matière de formation professionnelle et de soutien à l'emploi**

Dans le contexte d'une reprise modérée de l'économie en Ile-de-France et d'une situation sur le marché du travail francilien qui demeure difficile (bien que légèrement plus favorable qu'au niveau national), l'investissement de la Région pour la formation et l'emploi apparaît plus que jamais déterminant dans la bataille nationale pour l'emploi et le redressement productif.

En matière de **formation professionnelle**, la Région entend poursuivre son effort pour développer une offre de formation au plus près des besoins des Franciliens et des territoires, au travers de la poursuite des expérimentations, du soutien à l'accompagnement individuel et collectif et aux initiatives locales.

Elle entend également maintenir les conditions d'un accompagnement social satisfaisant des stagiaires de la formation professionnelle, qu'il s'agisse de la rémunération, véritable bouclier social, qui leur est ouverte, des mesures d'accompagnement (aides à la restauration et à l'hébergement), nécessaires à la réussite des stagiaires, ou encore du soutien à l'équipement des centres de formation.

Dans la continuité des transferts de compétences prévus par la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale (cf. supra 1.3.), le budget régional pour 2015 fera également toute sa place à la prise en compte de ces nouvelles obligations : soutien aux formations visant à l'acquisition, par les demandeurs d'emploi et le public en insertion, du socle de connaissance et de compétences (dispositif « Compétences Clés »), formation des personnes sous-main de justice ou encore rémunération de l'ensemble des stagiaires en situation de handicap en formation au sein des centres de rééducation professionnelle.

Les moyens dédiés à la coordination et à l'animation du service public régional de l'orientation, missions désormais pleinement reconnues comme une compétence exclusive des régions par la loi, seront confortés, notamment le soutien aux réseaux (missions locales, PLIE) qui, au contact des publics, participent à la réussite des mesures d'insertion professionnelle déclinée sur le territoire.

Enfin, les moyens consacrés à l'accompagnement à la VAE, au-delà des demandeurs d'emploi, et y compris pour les missions qui étaient jusqu'alors dévolues par l'Etat à l'AFPA, seront également maintenus à haut niveau en 2015, dans une logique d'accompagnement de tous les Franciliens pour la sécurisation de leurs parcours professionnels.

En matière de **formations sanitaires et sociales**, la Région maintiendra son appui à l'équipement et à l'investissement dans les centres de formation en travail social, dans la suite de l'actualisation des modalités d'intervention présentée au Conseil régional de novembre 2014. La Région poursuivra son appui à l'équipement des centres de formation paramédicaux et maïeutiques dans



l'attente d'une clarification par l'Etat de la répartition des compétences en investissement et d'une compensation financière adéquate en la matière. Un effort particulier sera consenti à nouveau en 2015 en matière d'ouverture de places supplémentaires en formation sanitaires et sociales, permettant de répondre à une demande toujours forte sur des emplois de qualité non délocalisables. Enfin, la Région poursuivra à la rentrée 2015 son effort d'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales sur celles de l'enseignement supérieur, sans compensation de l'Etat.

Dans ce même objectif, la Région continuera de s'investir, au-delà de ses compétences exclusives, en faveur du **soutien direct à l'emploi**, grâce aux dispositifs des « Emplois d'avenir » et des « Emplois tremplin ».

### **3. Le soutien aux entreprises franciliennes et au développement économique du territoire**

Le renforcement de la compétitivité de notre économie nécessite de s'appuyer sur les territoires comme acteurs majeurs de soutien au développement de nos entreprises. Dans ce cadre, la Région s'est imposée comme un acteur majeur du développement économique et du soutien à l'innovation, aux côtés des entreprises franciliennes, notamment des PME, et de l'ensemble des partenaires franciliens œuvrant au développement économique du territoire.

Le budget 2015 confortera les moyens consacrés au développement économique et à l'innovation et s'inscrira dans la poursuite des mesures engagées dans le cadre de la Stratégie régionale de développement économique et innovation (SRDEI) initiée en 2011.

En particulier, dans un contexte budgétaire contraint, les moyens dédiés au soutien à l'investissement au côté des entreprises seront confirmés au niveau du budget 2014. Le maintien de cet effort permettra la poursuite des principaux dispositifs déclinant de manière opérationnelle la SRDEI et dont une évaluation exhaustive a été présentée à l'assemblée régionale en septembre 2014.

Au titre des dispositifs de soutien direct aux entreprises, les outils financiers d'aide à la création, au financement et au renforcement des fonds des entreprises verront leurs moyens préservés : dispositifs d'accès aux financements bancaires (fonds régional de garantie géré par BPI France, fonds de prêts d'honneur), fonds d'investissement régionaux, dispositifs de capital amorçage, primes et avances remboursables SCOP, etc. Dans la lignée de l'exercice 2014, marqué par une augmentation significative de bénéficiaires (près de 190 nouvelles entreprises retenues), les moyens du bouquet d'aides PM'UP seront également renforcés. Le projet de budget 2015 marquera aussi la deuxième année de mise en œuvre du dispositif d'anticipation et d'accompagnement des entreprises en difficulté « Rebonds ».

De même, les aides à l'innovation des entreprises, notamment au titre du fonds régional pour l'innovation – conversion écologique et sociale (FRICES), créé conjointement avec BPI, seront poursuivies ainsi que les moyens dédiés à l'appui aux acteurs de l'innovation technologique (pôles de compétitivité, structures d'appui et plateformes technologiques).

Les crédits consacrés à l'économie sociale et solidaire (ESS) seront confirmés en cohérence avec la réalité de leur activité : fonds de garantie France Active, fonds de prêts d'honneur de l'ADIE, aide aux projets socialement innovants, soutien au développement de l'insertion par l'activité économique mais aussi appui aux 43 couveuses et coopératives d'activités et d'emplois et aide aux opérateurs du financement de l'ESS.

L'aide au développement du territoire numérique sera consolidée, notamment autour de la poursuite de l'effort régional auprès des collectivités, notamment des départements, pour la réalisation des schémas directeurs d'aménagement du territoire national (SDTAN) et des programmes d'extension du très haut débit.

Enfin, les moyens dédiés au soutien aux structures d'appui, d'ingénierie et d'animation des écosystèmes seront confortés, tout en intégrant les gains des mesures de rationalisation des structures associées à la Région lancées en 2014 : notamment, fusion de l'Agence régionale de développement et du Centre francilien au sein de Paris Région Entreprises – PRE ; relocalisation de cette nouvelle structure, mais aussi du Lieu du design et de la Fonderie sur le site unique dit du « Beauvaisis ».

L'exercice 2015 constituera également une année de transition, permettant d'anticiper le renforcement des compétences de la Région en termes de développement économique, d'innovation et d'internalisation des PME. Le projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (cf. partie 1.2.), qui sera discuté avant la fin d'année au Sénat, prévoit en effet que les régions détiendront de plein droit la responsabilité de la compétence du développement économique régional : à ce titre, la SRDEI deviendrait prescriptive tandis que la Région devrait avoir compétence exclusive pour définir les régimes d'aides aux entreprises sur le territoire et décider de l'octroi de celles-ci, tout en permettant aux autres niveaux de collectivités d'intervenir avec son accord ou par délégation. Le rôle de la Région comme soutien des pôles de compétitivité est également confirmé.

Le transfert de l'autorité de gestion des fonds européens aux régions pour la période 2014-2020 (cf. partie 4.4.) devrait également permettre de mobiliser des moyens nouveaux sur des projets d'ampleur, en contrepartie des crédits régionaux.

Ce soutien à l'économie francilienne trouvera également sa traduction dans des politiques sectorielles ciblées, dans le domaine du tourisme, dans le soutien aux acteurs franciliens de la recherche fondamentale et appliquée et dans l'appui renforcé au secteur agricole.

Pour accompagner le développement du **secteur touristique** comme levier de développement économique et vecteur d'un développement territorial ambitieux et équilibré, la Région continuera de s'appuyer sur le Fonds de développement touristique régional (FDTR), destiné au financement de projets structurants d'intérêt régional et créateurs d'emplois, notamment dans le domaine de l'hébergement, en recherchant à maximiser « l'effet levier » des cofinancements régionaux et une plus grande synergie avec les autres dispositifs d'intervention régionaux. La Région apportera par ailleurs son soutien à la dernière tranche du pôle international de tourisme de Fontainebleau et ajustera les moyens consacrés, en fonctionnement, à ses organismes associés, en favorisant, plus particulièrement, les interventions menées par le Comité régional du tourisme (CRT) et les Centres d'accueil régionaux du tourisme (CaRT).

En matière de **soutien au secteur de la recherche** et dans un contexte d'incertitudes en termes d'emploi, la Région poursuivra sa politique volontariste en faveur des jeunes chercheurs, à travers le financement d'allocations doctorales et postdoctorales, notamment dans le cadre des domaines d'intérêt majeur. L'action en termes de mobilité internationale sera poursuivie tant pour l'accueil de jeunes étudiant-es en masters que pour soutenir la mobilité sortante. Le soutien à l'emploi étudiant en bibliothèque permettra, à la fois une extension de leurs horaires d'ouverture et aux jeunes ainsi employés de trouver une bonne complémentarité entre leurs études et leur activité professionnelle parallèle, destinée à les financer.

#### 4.1.3. La mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation : le CPER 2015-2020

L'exercice 2015 constituera la première année de mise en œuvre d'une nouvelle contractualisation entre les régions et l'Etat, autour d'un contrat de plan Etat-Région 2015-2020 dont l'architecture générale, les modalités de financement et les thématiques ont été proposées par le Gouvernement, après échange avec l'Association des Régions de France.

La nouvelle contractualisation sera resserrée autour de cinq grands domaines :

- la mobilité multimodale ;
- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante) ;
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ;
- l'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- la transition écologique et énergétique.

Les contrats comporteront également un volet territorial consacré aux opérations d'aménagement et à des projets plus locaux. L'Ile-de-France est concernée par deux contrats interrégionaux : sur la Vallée de la Seine avec les régions Normandie, sur le fleuve Seine avec les régions du bassin hydrographique.

Le Premier Ministre a annoncé un engagement de l'Etat à hauteur de 12,2 milliards d'euros sur la période 2015-2020 pour l'ensemble des régions et une enveloppe de 1,4 milliard d'euros sur les opérations du Nouveau Grand Paris.

Le Gouvernement souhaite que les négociations avec les régions puissent aboutir d'ici la fin de l'année 2014, pour des contrats signés début 2015.

La Région partage les options proposées par le Gouvernement sur les thèmes de contractualisation et le calendrier. Elle a déjà fait valoir ses priorités de contractualisation : respect des engagements pris en faveur du Nouveau Grand Paris des transports, effort significatif de rattrapage au profit des universités et des centres de recherche francilien, poursuite du partenariat Etat/Région sur les thèmes de l'énergie et de l'environnement, volet territorial centré sur l'accompagnement de la production de logements et l'aide aux maires bâtisseurs.

S'agissant des contrats interrégionaux, la région entend privilégier la démarche engagée avec les régions normandes autour de l'Axe Seine mais elle souhaite une contractualisation resserrée autour des quelques projets véritablement d'enjeu interrégional.

La préparation de cette nouvelle étape de contractualisation a fait l'objet d'échanges approfondis avec les exécutifs des départements sur les projets communs à défendre. La région portera ces projets dans la négociation avec l'Etat. Les contrats Région-départements seront par ailleurs prolongés jusqu'à fin 2015 pour assurer le bon achèvement des projets en cours, dans l'attente du nouveau CPER.

Le budget 2015 intégrera ainsi les moyens financiers liés à la couverture des engagements passés au titre de l'actuel CPER, mais aussi des enveloppes prévisionnelles d'autorisations de crédits, dont l'objet sera précisé dès la signature du nouveau contrat.

## 4.2. Des interventions régionales fortes et ciblées sur les autres champs de compétences de la Région

La Région maintiendra également ses interventions en faveur de l'amélioration du cadre de vie des Franciliennes et des Franciliens et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Cette priorité, transversale à l'ensemble du budget régional, s'impose en particulier dans les secteurs de l'environnement, du développement social et santé, de la culture, des sports et loisirs, de la politique de la ville, de la citoyenneté régionale.

En confirmation d'une action ambitieuse dans ces domaines, la Région veillera à renforcer le ciblage et l'efficacité de ses interventions.

### Environnement, agriculture et énergie

La politique environnementale est au cœur de la stratégie de conversion écologique et sociale engagée par la Région. Elle contribue à répondre aux enjeux de changement climatique, de maîtrise de l'énergie, de préservation de la biodiversité et de promotion d'un modèle d'agriculture durable. Elle participe au maintien et à la création d'emplois pérennes et non délocalisables en Ile-de-France.

En 2015, l'action de la Région s'orientera fortement autour des questions de climat, d'économie d'énergie et de promotion des énergies renouvelables, dans le contexte de la conférence mondiale sur le climat (COP 21) qui se réunira à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. Le renforcement des actions en matière de rénovation énergétique des logements (soutien de l'activité de la SEM Energie POSIT'IF, mise en place d'un nouveau dispositif d'éco-prêt collectif), le déploiement du plan méthanisation, le développement de la géothermie et du bois énergie, seront prioritaires. Ces actions seront soutenues par le FEDER et elles trouveront leur place dans le futur contrat de plan Etat/Région.

Les autres priorités concernent les secteurs où la Région assure une compétence directe ou un rôle de chef de file :

- la prévention et la gestion des déchets, avec la poursuite des actions de sensibilisation, le soutien aux filières de réutilisation-réemploi et de tri-recyclage et l'accompagnement d'une stratégie d'économie circulaire notamment pour les déchets du BTP, et la mise en place d'un nouvel accord pluriannuel avec l'ADEME ;
- le maintien de la biodiversité et la politique des espaces naturels : les actions de préservation ou de création de corridors écologiques seront renforcées, ainsi que celles concernant la gestion des nouvelles Réserves naturelles régionales. Le soutien aux acquisitions de l'AEV se poursuivra, avec notamment l'acquisition du Bois Saint-Martin ;
- l'agriculture : la Région joue désormais un rôle central en matière d'orientation des politiques agricoles et rurales, en tant qu'autorité de gestion du FEADER. Le lancement d'un nouveau Plan bio, la préservation des espaces agricoles, le soutien aux filières innovantes de production ou de transformation, le renforcement du partenariat avec les chambres, le lancement d'un programme régional de recherche avec l'INRA font partie des actions à privilégier.

La politique régionale environnementale continuera de s'appuyer sur le réseau associatif, dans le cadre du nouveau dispositif mis en place en 2013 et 2014 pour aider les structures qui interviennent en appui des politiques d'environnement, dans le champ de l'insertion, de la création d'emplois et de l'éducation.

Elle s'appuiera également sur les compétences des organismes associés à la Région et des observatoires régionaux. Ces organismes ont été regroupés fin 2014 dans la cité régionale de l'environnement à Pantin au sein d'un groupement d'intérêt public dans le but de rationaliser leurs actions et de favoriser le travail coopératif. L'ARENE participera activement, aux côtés de la Région, à la préparation de la COP 21. L'AEV poursuivra ses interventions dans le domaine de la

préservation et de la mise en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers conformément à la convention signée en 2014 avec la Région et du nouveau Programme Pluriannuel d'Investissement qui sera approuvé en 2015.

### **Développement social et santé (hors formations sanitaire et sociale)**

La Région entend poursuivre en 2015 ses actions dans le domaine de la santé et du développement social à destination des populations les plus fragiles. Cette démarche volontariste, au-delà de l'exercice de ses compétences exclusives en matière de formation initiale des travailleurs sociaux et des professionnels du secteur paramédical et maïeutique, apparaît en effet plus que jamais nécessaire dans un contexte de crise économique, sociale et environnementale touchant les publics les plus fragiles et d'inégalités sociales et territoriales de santé persistantes en Ile-de-France.

En matière de politique sociale, la Région maintiendra une aide au financement de projets d'investissements innovants, notamment en faveur des personnes en situation précaire ou en situation de handicap. En matière de politique de santé, la Région continuera à soutenir l'accès aux soins des publics spécifiques et les projets qui renforcent l'offre de soins, mais aussi des actions de prévention, d'éducation à la santé et de santé environnementale.

### **Culture**

La politique culturelle régionale sera confortée en 2015 dans ses objectifs de soutien à la création, d'égal accès de tous les Franciliens à la culture mais aussi de création d'emplois culturels pérennes sur l'ensemble du territoire et de mise en valeur du patrimoine francilien.

Les interventions régionales seront ainsi maintenues autour des domaines prioritaires de la politique culturelle définis au cours de la mandature, à savoir :

- le soutien à la construction et à l'aménagement des lieux de diffusion et de création culturelle : la Région continuera à assurer, aux côtés des différents maîtres d'ouvrage, collectivités territoriales et associations, le soutien financier à la réalisation de projets de développement et de rénovation de lieux de pratique artistique, ateliers d'artistes et médiathèques ;
- le soutien réaffirmé au cinéma, à l'audiovisuel, à la création et à la diffusion des arts de la scène et de la rue : par son intervention, la Région entend maintenir son engagement en faveur de l'emploi culturel et d'un secteur clé de l'économie francilienne ;
- une politique dynamique en faveur du livre, dans un secteur très affecté par la crise économique et confronté à des mutations, notamment numériques ;
- la politique de valorisation du patrimoine francilien.

### **Sports et loisirs**

Marquée par un contexte économique nécessitant une maîtrise des dépenses comme la mobilisation de l'action publique en faveur de l'emploi, l'année 2015 verra néanmoins la poursuite d'un effort soutenu de la politique sportive et de loisirs.

En matière de loisirs, la Région poursuivra prioritairement sa politique d'investissement dans les Iles de Loisirs, lieux de pratique sportive et de loisirs de proximité à forte dimension sociale, mais aussi créateurs d'emplois locaux et sites régionaux qui se veulent exemplaires dans la mise en œuvre des orientations issues de l'Agenda 21 régional ; les dispositifs d'aide à l'accès aux vacances et aux loisirs (dispositifs « tickets loisirs » et « aide au départ en vacances ») seront également maintenus.

Dans le domaine du sport, la Région poursuivra sa participation au développement et à la rénovation des équipements sportifs structurants. Elle continuera à accompagner les différentes disciplines sportives dans leurs actions de formation et d'emplois sur le territoire francilien et consolidera ses interventions en faveur du développement de la pratique sportive pour tous les publics. Son action pour soutenir l'accueil de grandes compétitions sportives nationales et

internationales, sources de rayonnement du territoire francilien et de développement du sport en Ile-de-France, sera également maintenue.

### **Politique de la ville, Citoyenneté et Sécurité**

A travers son intervention en faveur de la **politique de la ville**, la Région s'attache à prévenir et réduire les inégalités territoriales, à renforcer la cohésion sociale et à consolider son soutien aux acteurs agissant dans les territoires prioritaires.

En 2015, dans un contexte d'évolution du cadre national de la politique de la ville, la Région pourra faire évoluer sa propre intervention afin de poursuivre ses projets d'amélioration du cadre de vie à destination des habitants des quartiers prioritaires.

En effet, si la liste des nouveaux quartiers prioritaires en Ile-de-France annoncée en juin dernier connaît une évolution limitée (13 entrants et 39 sortants pour un total de 147 villes retenues), la loi « Lamy » du 21 février 2014 propose une évolution des modalités d'intervention de l'Etat, en recentrant ses interventions autour de contrats de ville et en rationalisant les moyens spécifiques dédiés à cette politique en contrepartie d'une sollicitation plus forte des dispositifs de droit commun. Cette réorientation de la politique nationale invite aujourd'hui à revoir le niveau et le champ des interventions régionales en faveur de la politique de la ville, plus ciblée et mobilisant plus fortement les différents budgets sectoriels.

Les moyens consacrés au développement d'une **politique de citoyenneté régionale** seront stabilisés en 2015 et s'articuleront, dans le prolongement du budget 2014, autour des grands axes que sont la priorité donnée au soutien au monde associatif et au Conseil régional des jeunes, l'animation renforcée du réseau d'acteurs et des bénéficiaires des aides régionales en termes de méthodologie et d'outils et d'une évaluation poussée des projets soutenus.

Enfin, l'intervention régionale en matière de **sécurité** sera recentrée sur les propriétés régionales – lycées franciliens (réalisation d'études, de travaux ou versement de subvention d'équipements aux EPLE), des Iles de loisirs et des propriétés régionales gérées par l'Agence des espaces verts. Si la Région honorera également le solde de ses engagements financiers au titre de la convention signée avec la SNCF sur le réseau SNCF-Transilien, elle reverra son soutien aux opérations immobilières d'implantation de commissariats et gendarmeries, dans un contexte budgétaire l'incitant à se recentrer sur ses compétences obligatoires. En fonctionnement, la Région maintiendra le niveau de ses interventions en faveur du soutien à la médiation, à la prévention et à la protection des publics les plus fragiles.

### **Actions internationales et européennes**

L'action de la Région au-delà des frontières franciliennes sera poursuivie en 2014, avec pour ambition de servir la solidarité et le développement de notre territoire, et en s'inscrivant dans une logique de maîtrise budgétaire et de recherche d'une meilleure efficacité des interventions menées.

Dans cette optique, la démarche engagée sur les derniers exercices sera consolidée en 2015 : d'une part, en concentrant l'action internationale sur ses zones de coopération prioritaires et en poursuivant la diminution du soutien régional à des actions d'investissement (aides-projets) ; d'autre part, en consolidant les moyens dédiés aux actions de solidarité et à l'appui institutionnel des partenaires de la Région ; enfin, en renforçant l'accompagnement des acteurs franciliens (économiques notamment) dans le développement de projets européens et internationaux à même de favoriser l'emploi en Ile de France et la croissance durable de notre territoire.

### **4.3. La poursuite des économies de structure et de réforme de l'administration régionale**

La démarche de maîtrise des dépenses de structure de l'administration régionale, initiée sur les derniers exercices, sera poursuivie en 2015, sur l'ensemble des postes budgétaires concernés (moyens généraux, communication, systèmes d'information) qui verront leur niveau globalement stabilisé en valeur pour la troisième année consécutive.

Compte tenu des évolutions tendanciennes et des règles d'indexation sur de nombreux postes de dépenses (marchés, loyers, charges diverses), cette stabilité des moyens courants de l'administration implique cependant la recherche toujours croissante d'économies, portées par la poursuite des chantiers de modernisation de l'administration, notamment autour du développement de l'administration régionale numérique : plateforme des aides régionales pour le dépôt et le suivi des demandes d'aides par internet, développement du portail OGIL pour la gestion et la dématérialisation des échanges avec les EPLE, mise en œuvre d'un outil dématérialisé de traitement des candidatures internes et externes, etc.

Cette démarche de maîtrise des dépenses de la structure régionale est également étendue aux organismes associés et structures assimilées. A périmètre constant, le niveau des dotations de fonctionnement versées par la Région a ainsi été globalement stabilisé en 2014 (112,2 M€ au BP 2014 contre 111,4 M€ au CA 2013 soit +0,6% en valeur), traduisant un effort demandé à chaque structure dans la maîtrise de ses charges de personnel et la recherche d'économies pérennes en fonctionnement : à ce titre, la Région a notamment porté une démarche de rapprochement de certains organismes (par exemple, fusion de l'Agence régionale de développement et du Centre francilien de l'innovation au sein de Paris Région Entreprises) et de rationalisation des implantations des organismes associés dans les secteurs de l'environnement (regroupement à la Cité de l'environnement à Pantin) et du développement économique (regroupement de PRE et du Lieu du design au sein du site « le Beauvaisis »), gages d'économies de structure qui produiront leurs pleins effets sur les prochains exercices. Les organismes associés continueront ainsi, en 2015, à être pleinement associés à cet effort général sur les moyens de l'administration régionale.

Enfin, la Région s'est engagée depuis fin 2012 dans une démarche innovante d'affirmation de sa responsabilité sociétale et de modernisation de son action. Le conseil régional a désigné, dans le même temps, un délégué spécial à la responsabilité sociétale et à la modernisation de l'action publique régionale auprès du Président qui, aux côtés de l'Exécutif, a un rôle de pilotage mais également un rôle d'impulsion qui se traduit par un pouvoir de recommandation.

Dans un contexte de crises multiples (sociale, environnementale, économique, démocratique), cette démarche globale vise à assurer l'efficacité et la lisibilité de son action, améliorer le service rendu aux citoyens et aux usagers, et à renforcer la qualité de la relation de la Région avec ses partenaires, dans une logique de bonne gestion des deniers publics.

#### **4.4. Le renforcement de la cohérence des interventions régionales par la mobilisation des fonds structurels européens**

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 a acté le principe d'un transfert aux régions de la gestion d'une large part des fonds structurels européens, exercée jusqu'alors par l'Etat. Elle marque une nouvelle étape dans la décentralisation, en conférant aux régions de nouvelles compétences et des moyens renforcés pour le soutien à la compétitivité, à la croissance et à l'emploi sur leurs territoires.

A cet effet, les régions disposeront de trois instruments financiers :

- le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour contribuer au développement durable et à l'ajustement structurel des économies régionales ;
- le Fonds social européen (FSE) pour favoriser des niveaux d'emploi élevés et de qualité, améliorer l'accès au marché du travail, contribuer à l'adaptation des travailleurs, encourager un niveau élevé d'éducation et de formation pour tous, faciliter le passage des jeunes du système éducatif au monde du travail, lutter contre la pauvreté, améliorer l'inclusion sociale ;
- le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) pour concourir au développement d'un secteur agricole plus équilibré aux niveaux territorial et environnemental, plus respectueux du climat, plus compétitif et plus innovant, en complément des autres instruments de la politique agricole commune et de la politique de cohésion.

Un fonds complémentaire, l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), sera mobilisé afin de proposer une voie d'accès à l'activité et aux apprentissages aux jeunes sans emploi qui ne suivent ni études ni formations. Ce fonds interviendra en complément du FSE dans les territoires de l'Union européenne accusant un chômage des jeunes particulièrement élevé. Pour l'Ile-de-France, seul le département de Seine-Saint-Denis répond aux critères d'éligibilité fixés par les autorités nationales. Eu égard à l'urgence des situations à traiter, les programmes IEJ seront mis en œuvre de manière anticipée et seront concentrés sur les seules années 2014 et 2015.

Dans le cadre des rapports CR n°08-14 du 13 février 2014 et CR n°35-14 du 25 septembre 2014, le Conseil régional s'est prononcé en faveur du transfert de l'autorité de gestion des financements européens mobilisables (FEADER, FEDER, FSE et IEJ), selon la répartition suivante sur la période 2014-2020 :

- les régions sont chargées de la mise en œuvre de programmes opérationnels intégrant l'ensemble des crédits disponibles du FEDER ;
- elles sont également chargées de la gestion d'une part de 35 % des crédits du FSE centrée sur le financement des politiques de formation, le solde de l'enveloppe nationale du FSE (65%) restant géré par l'Etat et réparti entre un volet « emploi » sous la responsabilité directe de ses services et un volet « inclusion » qui sera distribué aux départements et organismes supports des plans locaux pour l'insertion et l'emploi dans le cadre d'une gestion déléguée. ;
- s'agissant du FEADER, une enveloppe sera gérée par les régions pour soutenir les acteurs du développement rural autour des 6 axes prioritaires d'intervention des crédits européens, sur la base d'appels à projets thématiques ; une période de programmation transitoire est prévue sur 2014 afin d'assurer une continuité dans le paiement de dispositifs majeurs pour les agriculteurs franciliens.

Sur la base de cette répartition des fonds et des compétences, les dotations des nouveaux programmes et leur ventilation entre les régions françaises ont été approuvées par la Commission européenne le 8 août 2014. Les dotations obtenues par la Région Ile-de-France s'établissent ainsi, tous financements confondus, à 915 M€ sur la programmation 2014-2020, dont 540 M€ relevant de la responsabilité de gestion directe de la Région, soit près de 60 % des fonds européens pour la nouvelle période.



Fonds mobilisé	2007-2013		2014-2020		
	Autorité de gestion	Montant (M€)	Autorité de gestion	Montant (M€)	Evolution
FEDER	Etat	151,000	Région	185,396	+22,8%
FSE	Etat	527,000	Etat	370,000	+26,0%
			Région	294,203	
IEJ			Etat	5,300	
			Région	2,882	
FEADER	Etat	38,250	Région	57,606	+50,6%
	Région	-			
<b>Sous-total</b>	<b>Etat</b>	<b>716,250</b>	<b>Etat</b>	<b>375,300</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>Région</b>	<b>-</b>	<b>Région</b>	<b>540,087</b>	
<b>Total</b>		<b>716,250</b>		<b>915,387</b>	<b>+28,6 %</b>

Grâce aux efforts conjoints de la Région et de ses partenaires, les crédits attribués à l'Ile-de-France ont augmenté de 25 % pour la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020. Cette progression offre de nouvelles opportunités d'investissements pour renforcer les atouts de la Région, première région économique d'Europe, pour accroître son potentiel économique, ses capacités innovantes et les liens sociaux entre les Franciliens. Sur la période 2014-2020, l'Ile-de-France demeurera cependant toujours dans une situation singulière, avec une part de l'allocation FEDER de 2,3 € par habitant et par an contre 9,5 € pour les 12 régions métropolitaines européennes les plus développées.

La déclinaison de ces enveloppes pluriannuelles, pour chaque fonds, a fait l'objet d'une programmation opérationnelle selon des axes prioritaires d'intervention, en cohérence avec les objectifs de la politique de cohésion de l'Union européenne fixée dans le cadre de la stratégie Europe 2020 mais aussi avec les orientations de la politique du Conseil régional en matière économique, sociale et environnementale. Cette programmation a fait l'objet d'une présentation à l'assemblée régionale en septembre 2014.

A ce titre, la mobilisation des fonds européens constituera un levier permettant de renforcer le poids et la cohérence des interventions régionales dans plusieurs domaines (agriculture, environnement, développement économique, formation professionnelle notamment) autour de la priorité régionale de développement économique, social et durable homogène de ses territoires. Elle nécessitera, le cas échéant, une actualisation des modalités d'intervention de certains dispositifs régionaux, afin de renforcer l'effet levier des cofinancements européens.

\*

\*

\*

Ces orientations budgétaires pour 2015 témoignent d'un budget volontaire en investissement, dans le respect des engagements pris, et d'un budget maîtrisé en fonctionnement qui garantit les moyens nécessaires et répond à nos priorités en faveur de la jeunesse, de l'emploi, de la formation et de la solidarité.

La Région Ile-de-France confortera ainsi en 2015 sa place d'acteur majeur d'un nouveau modèle de développement au service de toutes les collectivités franciliennes et de tous ses habitants.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.

**Le président du conseil régional  
d'Ile-de-France**

**JEAN-PAUL HUCHON**